

Harraga découvert dans le train d'atterrissage d'un avion d'Air Algérie

DES TÊTES VONT TOMBER

Page 2

LE JEUNE
INDÉPENDANT
N° 7783 - SAMEDI 6 JANVIER 2024
www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

COOPÉRATION ENTRE ALGER ET FREETOWN

Pour un bloc africain soudé au CS

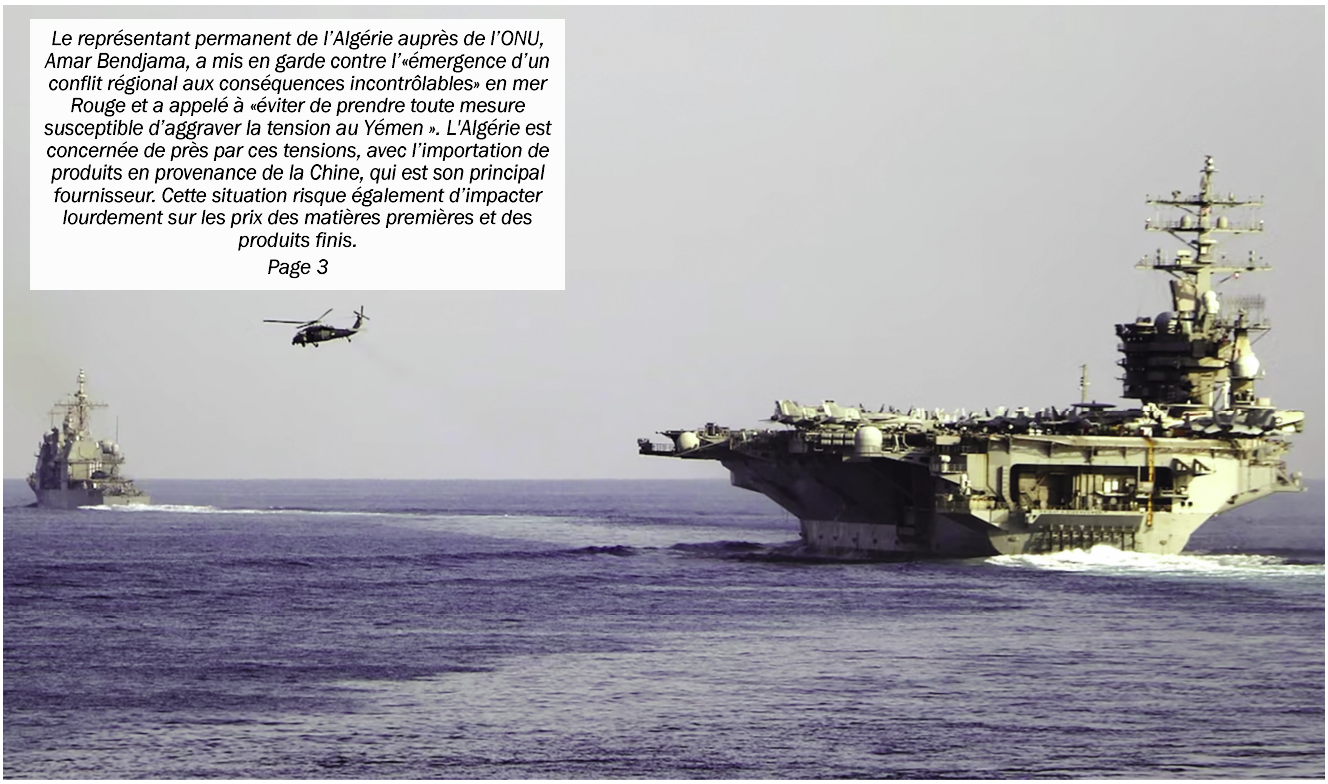
Page 3

TENSION EN MER ROUGE

LES EFFETS SUR L'ÉCONOMIE ALGÉRIENNE

Le représentant permanent de l'Algérie auprès de l'ONU, Amar Bendjama, a mis en garde contre l'«émergence d'un conflit régional aux conséquences incontrôlables» en mer Rouge et a appelé à «éviter de prendre toute mesure susceptible d'aggraver la tension au Yémen ». L'Algérie est concernée de près par ces tensions, avec l'importation de produits en provenance de la Chine, qui est son principal fournisseur. Cette situation risque également d'impacter lourdement sur les prix des matières premières et des produits finis.

Page 3



JUSTICE

Formation de 1 500 magistrats en trois ans

Page 2

RÉGULATION DES PRODUITS DE LARGE CONSOMMATION

Les décisions fermes du gouvernement

Page 4

BLESSURE D'AMINE GOUIRI

Un forfait sur fond de polémiques stériles

Page 9

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION FONDÉ LE 28 MARS 1990 – ISSN 1111-0115. PRIX : ALGÉRIE 30 DA, FRANCE 1 EURO

HARRAGA DÉCOUVERT DANS LE TRAIN D'ATTERRISSAGE D'UN AVION D'AIR ALGÉRIE À ORLY

DES TÊTES VONT TOMBER

Les résultats de l'enquête menée par la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI), suite à l'incident de l'embarquement d'un harraga dans le train d'atterrissage d'un vol Air Algérie en partance pour Orly (France) depuis l'aéroport international d'Oran, ont été dévoilés.



Les résultats de l'enquête dévoilés.

Selon un communiqué émis jeudi dernier par le ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, suite à une enquête lancée sur instruction du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, sept fonctionnaires de la Police aux frontières (PAF), relevant de la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN), ont été directement impliqués dans cette affaire. Parmi eux figurent le commissaire en charge de la deuxième brigade de la PAF à l'aéroport d'Oran ainsi que le commissaire principal chargé de la sécurité de l'aéroport, a révélé l'enquête menée par la DGSI.

Les résultats ont également mis en lumière «la responsabilité directe d'un technicien en mécanique travaillant pour Air Algérie», pointant du doigt les responsabilités administratives du directeur technique de la compagnie aérienne, du directeur de l'aéroport d'Oran ainsi que du directeur régional de l'Entreprise de gestion des aéroports à Oran (EGSO), a souligné la même source. Des mesures administratives spécifiques seront prises à l'encontre des responsables régionaux et centraux de la DGSN, a-t-elle précisé. Le jeune Rahmani Mehdi, découvert à bord de l'avion dans un état critique d'hypothermie sévère et sans documents d'identité, a été transporté en urgence à l'hôpital Henri-Mondor de Créteil, où il a reçu les soins médicaux appropriés. Cette situation alarmante a rapidement attiré l'attention des autorités, déclenchant immédiatement l'ouverture d'une enquête sur «instruction de Tebboune».

«Sur ordre du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, le directeur général de la sécurité intérieure a ouvert une enquête préliminaire approfondie sur l'incident de l'intrusion du jeune Rahmani Mehdi, aux fins de migration clandestine, dans un avion d'Air Algérie au niveau de l'aéroport international d'Oran, le 28 décembre 2023 à 8h05, devant assurer le vol Oran-Orly, où il a été appréhendé», a indiqué le communiqué. La découverte a eu lieu vers 10h30-11h00, lors de vérifications techniques de l'appareil, a indiqué, pour sa part, une source aéroportuaire à la presse, qui a également confié que «ses vêtements étaient inadaptés pour résister aux températures extrêmement basses dans le compartiment du train d'atterrissage. Mais le jeune miraculé était toujours en vie».

Ce regrettable incident n'est pas le premier du genre dans les aéroports algériens. D'autres événements similaires, bien que moins médiatisés, se sont déjà produits. En mars 2022, un individu avait réussi à embarquer dans la soute à bagages d'un avion d'Air Algérie à l'aéroport Mohamed-Boudiaf de Constantine, tandis qu'en juin 2022, deux jeunes hommes avaient été retrouvés sans vie dans la soute à bagages d'un vol entre Alger et Barcelone, effectué par la même compagnie.

Meriem Djouder

JUSTICE

Formation de 1 500 magistrats en trois ans

LE GOUVERNEMENT a accordé une dérogation exceptionnelle pour la formation de 500 étudiants magistrats chaque année pendant trois ans, soit un total de 1 500 étudiants magistrats. C'est ce qu'a indiqué le ministre de la Justice, garde des Sceaux, Abderrachid Tabi, à l'occasion de la cérémonie de sortie de la 26e promotion d'élèves magistrats au siège de l'Ecole supérieure de la magistrature (ESM) à Koléa.

A cette occasion, le ministre de la Justice a annoncé que la prochaine promotion devrait rejoindre l'ESM dès la semaine prochaine. Il a souligné que ce programme a été initié dans le but «de renforcer les capacités humaines de l'appareil judiciaire compte tenu de la création de nouvelles juridictions et de pôles spécialisés».

La cérémonie de sortie de la 26e promotion d'élèves magistrats, la première à être formée à l'Ecole supérieure de la magistrature à Koléa depuis son inauguration en décembre 2020, supervisée par le garde des Sceaux, s'est déroulée en présence du président de l'Assemblée populaire nationale, Ibrahim Boughali, et de hauts fonctionnaires de l'Etat. Cette promotion est composée de 145 élèves magistrats, dont 31 étudiants magistrats militaires. Lors de son discours, M. Tabi a appelé les diplômés de la magistrature «à faire preuve d'intégrité, d'impartialité et de respect de l'honneur de la profession» et «à éviter tout ce qui pourrait entacher la dignité de la profession», ainsi que «continuer à développer leurs compétences et leurs connaissances». Selon le ministre, «la clé du succès d'un juge réside dans son respect de l'éthique professionnelle, son impartialité et sa dévotion à sa noble profession». Il a ajouté que l'Ecole supérieure de la magistrature à Koléa, «qui a été créée selon des normes internationales et a relevé les critères d'admission, fait partie des mécanismes et mesures mises en place pour renforcer le système de formation des magistrats, qui a connu une importante évolution», insistant sur le fait que les étudiants diplômés ont bénéficié d'une formation de haut niveau.

Le premier responsable du secteur de la justice a déclaré, dans ce sillage, que l'Etat était «déterminé à renforcer le système judiciaire en développant le système de formation afin de pouvoir accompagner les évolutions continues de la société» et «de faire face à l'augmentation du nombre et de la complexité des litiges dans le contexte de l'évolution technologique et numérique». Le ministre a affirmé que cette amélioration de l'efficacité du système de formation s'est traduite par la mise en place de plusieurs mesures dont, notamment, l'enrichissement du contenu des programmes de formation et le fait de relever les critères d'admission à l'ESM. La formation de base des étudiants magistrats a ainsi connu une évolution importante grâce à l'adoption d'une nouvelle pédagogie, à une attention particulière accordée aux stages sur le terrain et à la mobilisation des ressources matérielles nécessaires à cette fin.

Outre les aspects juridiques, la période de formation inclut également les finances publiques, les techniques bancaires, le droit des affaires et les nouvelles formes de criminalité. De plus, l'échange d'expériences au niveau international a été mis en place à travers le renforcement de la coopération avec plusieurs pays et organisations internationales et régionales, et ce en particulier en ce qui concerne les affaires commerciales, financières, la lutte contre la corruption, le crime organisé et la cybercriminalité.

Par ailleurs, le ministre de la Justice a souligné que «l'objectif de l'Etat est également d'améliorer la qualité des services publics de la justice, de protéger les droits et les libertés fondamentaux des citoyens». Il ajouté que «cela entre dans la perspective d'ancrer une justice citoyenne avec toutes les connotations et les dimensions que ce terme implique». Il a tenu à préciser qu'il s'agit d'«une justice moderne et de proximité».

Il a affirmé, dans le même sens, que «la justice moderne et de proximité exige de travailler selon des normes de qualité, de maîtriser les outils numériques pour gagner en efficacité et en rapidité».

Il s'agit également d'adopter une approche axée sur la prise en compte des préoccupations du citoyen et d'assurer la qualité des services qui lui sont fournis, ainsi qu'une bonne collaboration avec les autres institutions, et ce afin de répondre aux exigences de soutien au processus de développement que connaît le pays dans divers domaines.

Il convient de noter que la 26e promotion d'élèves magistrats a été nommée en hommage au martyr Salah Rahmani, qui a été le premier directeur de l'Institut national de la magistrature entre 1990 et 1998, décédé en 2018.

Le ministre de la Justice a souligné que l'hommage est en reconnaissance de son combat lors de la révolution glorieuse et en appréciation des efforts qu'il a déployés tout au long de sa carrière dans le secteur de la justice.

Sihem Bounabi

TENSION EN MER ROUGE

Les effets sur l'économie algérienne

Le représentant permanent de l'Algérie auprès de l'ONU, Amar Bendjama, a mis en garde contre l'»émergence d'un conflit régional aux conséquences incontrôlables» en mer Rouge et a appelé à «éviter de prendre toute mesure susceptible d'aggraver la tension au Yémen».

Dans la première déclaration de l'Algérie en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité des Nations unies, au cours d'un briefing sur les récents développements en mer Rouge, M. Bendjama a souligné que «le contexte régional actuel est marqué par des risques d'escalade», appelant à «éviter de prendre toute mesure susceptible d'aggraver la tension au Yémen lui-même et de saper les grands efforts déployés par l'envoyé spécial de l'ONU, qui a reçu le soutien des parties locales et régionales».

Après avoir souligné l'engagement de l'Algérie en faveur du maintien de la paix et de la sécurité internationales, le diplomate algérien a déclaré que «les Etats côtiers sont les premiers responsables de la sécurité maritime en mer Rouge», avertissant que «tout effort collectif qui ne compterait pas sur la participation active de ces Etats est voué à l'échec».

Il a estimé que ces développements en mer Rouge «ont des conséquences majeures sur la sécurité économique et maritime de la région», ajoutant que «la mer Rouge constitue un corridor essentiel pour le commerce mondial, est responsable d'environ 15 % des activités maritimes mondiales et protège la navigation maritime dans la région».



Un conflit aux conséquences incontrôlables.

Par ailleurs, le représentant permanent de l'Algérie auprès de l'ONU a évoqué la création du Conseil des Etats du Golfe et d'Afrique sur la côte de la mer Rouge et le golfe d'Aden comme un «cadre au service de la sécurité et des intérêts économiques dans cette région maritime stratégique». Il a appelé, à cet effet, à «remédier aux causes profondes des entraves à la liberté maritime afin d'aboutir à une réponse globale».

Pour rappel, en réaction au carnage sioniste dans la bande de Gaza, les Houthis du Yémen attaquent depuis le 19 novembre dernier, en Mer Rouge et dans le golfe d'Aden, les navires ayant un lien avec Israël. Ces attaques ont contraint de nombreuses compagnies mondiales à suspendre le passage de leurs navires par le canal de Suez, optant pour un détour par l'Afrique du Sud. Cette situation a fait flamber les tarifs du fret maritime avec comme premier effet une poussée inflationniste mondiale. Selon des sources onusiennes, environ 18 transporteurs maritimes ont déjà décidé de dérouter leurs cargos autour de l'Afrique du Sud, pour éviter les risques d'attaque en mer Rouge.

L'ÉCONOMIE ALGÉRIENNE IMPACTÉE ?

Un mois plus tard, les Etats-Unis ont annoncé la mise en place d'une force multinationale composée d'une dizaine de pays pour sécuriser la navigation maritime en mer Rouge. Cette force militaire est d'ores et déjà opérationnelle, mais les armateurs restent prudents et évitent tout risque.

L'Algérie est concernée de près par ces tensions, avec l'importation de produits en provenance de la Chine, qui est son principal fournisseur. Cette situation risque d'impacter lourdement sur les prix des matières premières et des produits finis puisque tous les armateurs ont décidé de relever leurs tarifs pour les traversées entre les ports asiatiques et méditerranéens. En 2020, l'Algérie a vécu une situation identique avec les conséquences de la crise sanitaire due à l'épidémie du Covid-19.

Sur ces lignes, les tarifs ont doublé. Le transport d'un conteneur de 40 pieds entre l'Asie et la Méditerranée occidentale coûte désormais 6 000 dollars, alors qu'il coûtait 3 000 dollars avant les attaques des Houthis. Le conteneur de 40 pieds coûte 6 200 dollars au lieu de 3 200.

Le leader mondial du fret maritime de marchandises, l'italo-suisse MSC, a décidé d'appliquer un surcoût de 1 000 à 2 000 dollars par conteneur pour les traversées entre la Méditerranée et la péninsule Arabique, l'Afrique de l'Est ou le souscontinent indien. Une surcharge pour compenser les frais du long détour par l'Atlantique.

Mohamed Kouini

RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION ENTRE ALGER ET FREETOWN

Pour un bloc africain soudé au Conseil de sécurité de l'ONU

L'ALGÉRIE et la Sierra Leone ont convenu de renforcer et de développer leur coopération dans tous les domaines, politique, économique et même militaire. Les deux pays ont également décidé de renforcer le dialogue et la coordination au Conseil de sécurité des Nations Unies (CSNU), afin de défendre les intérêts et les positions de l'Afrique. C'est ce qu'indique un communiqué conjoint signé, par le président de la République Abdelmadjid Tebboune et le président de la République de Sierra Leone, Julius Maada Bio, qui a effectué une visite d'Etat de trois jours en Algérie. L'Algérie et la Sierra Leone, élues en juin dernier membres non permanents au CSNU, œuvreront de concert pour défendre les valeurs et les intérêts de l'Afrique et soutenir toutes les causes justes, entres autres, les causes palestinienne et sahraouie. Ils travailleront au CS dans le cadre du Groupe A3, regroupant les pays représentants de l'Union africaine (UA) au sein de cet organe central de l'ONU, à savoir l'Algérie, la Sierra Leone et le Mozambique. Ce groupe de coopération et de coordination, initié à la base grâce à la l'Algérie, a été élargi pour accueillir un pays sud-américain, après que le Guyana a formulé son souhait de rejoindre le bloc africain.

L'un des plus importants dossiers qui attend les deux pays est celui de la réforme du CSNU. Dans ce sens, ils ont réaffirmé leur engagement vis-à-vis du Consensus d'Ezulwini. Voté par l'UA en mars 2005, ce processus appelle à une participation plus dynamique et plus large des pays africains à la prise de décision au sein de cette organisation. Le président sierra-léonais est le président du Comité des Dix chefs d'Etat et de gouvernements de l'UA sur la réforme du Conseil de sécurité de l'ONU (C10). Cette visite de travail est intervenue dans un contexte régional caractérisé par l'instabilité sécuritaire induite par l'expansion du fléau du terrorisme et les changements anticonstitutionnels dans plusieurs pays africains, notamment au Sahel. Les deux présidents ont réitéré leur appel à une transition pacifique dans ces pays connaissant des crises d'ordre constitutionnel. Ils ont confirmé leur engagement à travailler ensemble pour promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité dans la région du Sahel. Dans le même sillage, ils ont appelé l'ensemble des parties à prendre davantage de mesures coordonnées entre les Etats membres des différentes organisations régionales et africaines, l'objectif étant de rapprocher les actions afin d'obtenir des résultats positifs et constructifs pour les processus démocratiques en cours dans ces pays.

Notant que le président Bio, en tant que représentant de la CEDEAO, collabore avec le président de la République Togolaise pour mener des négociations avec le Conseil national pour la sauvegarde de la Patrie (CNSP) au Niger.

L'ALGÉRIE, ACTEUR DE STABILITÉ DANS LA RÉGION

De son côté, le président sierra léonais a mis en exergue le rôle de l'Algérie en matière de maintien de la stabilité et de la paix en Afrique, exprimant sa profonde appréciation de la contribution algérienne au rétablissement de la paix et à la consolidation de la réconciliation nationale en Sierra Leone, en coordination avec la présidence togolaise de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) suite à la grave crise interne qu'a connue le pays de mars 1991 à janvier 2002. Il a également salué l'efficacité des mesures diplomatiques initiées et mises en œuvre par le Président Tebboune en faveur de la paix, de la sécurité, de la stabilité et du développement, aux niveaux régional et continental, rejetant totalement toutes formes d'ingérences étrangères, y compris militaires. A cet effet, Tebboune a réaffirmé son engagement à œuvrer à l'instauration de la paix, de la sécurité et de la bonne gouvernance en Afrique durant son prochain mandat (à partir de février prochain) quand il assurera la présidence tournante du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) de l'Union africaine. Concernant la question du Sahara Occidental, les présidents des deux pays ont souligné l'importance cruciale pour les parties en conflit de reprendre les négociations sous la médiation du Secrétaire général de l'ONU. Ils ont exprimé leur désir de parvenir à une solution politique juste et durable, permettant au peuple sahraoui d'exercer son droit à l'autodétermination, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité et aux principes de la Charte des Nations unies et de l'acte constitutif de l'Union africaine. Ils ont aussi réaffirmé leur soutien aux efforts du Secrétaire général de l'ONU et de son Envoyé personnel, Staffan de Mistura, visant à parvenir à un règlement politique juste et durable de ce conflit. S'agissant de la question palestinienne, les deux Présidents ont réaffirmé leur soutien indéfectible au droit inaliénable du peuple palestinien à l'indépendance et à une solution juste et durable au conflit israélo-palestinien. Cette solution reconnaîtrait le droit légitime du peuple palestinien à établir son État indépendant, basé sur les frontières de 1967 avec Al Qods-Est comme capitale, dans le cadre d'une solution à deux États. Ils ont souligné que le règlement de cette cause demeure essentiel pour une paix et une sécurité durables au Proche-Orient.

Mohamed Mecelti

DOUBLE ATTENTAT TERRORISTE PERPÉTRÉ DANS LE SUD DE L'IRAN

L'Algérie exprime sa ferme condamnation

L'ALGÉRIE a exprimé sa ferme condamnation du double attentat terroriste perpétré dans la province de Kerman, dans le sud de l'Iran, et qui a fait des dizaines de morts et de blessés, affirmant son entière solidarité avec le gouvernement et le peuple iranien, indique jeudi un communiqué du ministère des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger. «L'Algérie exprime sa ferme condamnation et indignation du double attentat terroriste survenu dans la province de Kerman, dans le sud de l'Iran, et qui a fait des dizaines de morts et de blessés parmi les civils sans défense», lit-on dans le communiqué. Face à cette pénible tragédie, ajoute la même source, «l'Algérie affirme son entière solidarité avec le gouvernement et le peuple de la République islamique d'Iran et exprime ses condoléances aux familles des victimes et ses vœux de prompt rétablissement aux blessés».

M. D.



CAMPAGNE LABOURS-SEMAILLES, VACCINATION CONTRE LA FIÈVRE APHTEUSE, PRÉPARATIFS POUR LE RAMADHAN

Les instructions de Cherfa

LE MINISTRE de l'Agriculture et du Développement rural, Youcef Cherfa, a passé en revue avec les directeurs des services agricoles plusieurs questions relatives au secteur de l'Agriculture. Des instructions, ont été ainsi données à ces responsables concernant plusieurs dossiers.

Il s'agit de la campagne labours-semailles 2023/2024, la culture des légumineuses, le recensement général de l'agriculture, la campagne de vaccination contre la fièvre aphteuse et les préparatifs en prévision du mois de Ramadhan. C'est qu'a indiqué le ministère de l'Agriculture dans un communiqué.

Lors de cette réunion tenue par visio-conférence, à laquelle ont assisté les inspecteurs vétérinaires des 58 wilayas, le directeur général de l'Office interprofessionnel des céréales (OIC) ainsi que les directeurs des coopératives de céréales et de légumes secs (CCLS), le ministre a donné des instructions fermes à l'effet de «veiller à la concrétisation des différentes mesures prises pour la réussite de la campagne labours-semailles, notamment la dotation des agriculteurs en semences et engrais à titre gracieux et la suspension du remboursement des crédits agricoles +Rfig+ au profit des agriculteurs touchés, la saison précédente, par la sècheresse, et ce en application des orientations du Président de la République».

Dans le même contexte, le ministre a ordonné la mise en œuvre du programme de développement de la filière légumineuse à laquelle l'Etat a accordé plusieurs incitations afin de propulser la production nationale.

Par ailleurs, le ministre a mis l'accent sur l'importance que revêt le recensement général de l'agriculture pour le secteur et l'économie nationale d'où la nécessité de mobiliser l'ensemble des acteurs en vue de son succès.

Tout en félicitant des efforts consentis dans le cadre de la campagne de vaccination contre la fièvre aphteuse qui connait un taux d'avancement notable, M. Cherfa a insisté sur «la finalisation de cette opération dans les délais impartis», sachant que l'opération est lancée dans plusieurs wilayas du pays, à titre préventif, après avoir détecté des cas de la fièvre aphteuse.

Concernant le mois de Ramadhan, il y a lieu de signaler que les préparatifs ont commencé depuis quelques temps, notamment par le ministère de l'Agriculture qui intensifie les préparatifs pour garantir un approvisionnement adéquat du marché.

S. N.

RÉGULATION DU MARCHÉ DES PRODUITS DE LARGE CONSOMMATION

Les décisions fermes du gouvernement

Dans le but d'assurer le contrôle du marché et le renforcement de ses mécanismes d'organisation, le gouvernement a adopté des décisions fermes et publié des décrets exécutifs, englobant des décisions rigoureuses destinées à réguler le marché des produits de consommation et, ainsi, préserver le pouvoir d'achat du citoyen. C'est ce qu'a affirmé le ministre du Commerce et de la Promotion des exportations, Tayeb Zitouni.



Le ministre du Commerce, Tayeb Zitouni.

Le ministre a souligné que ces décisions ont été prises à la suite du «constat de pratiques commerciales immorales» et de «dépassements dans les chaînes de distribution, organisation et fourniture des produits de large consommation, avec la présence de nombreux intermédiaires». Il a ajouté que ces actes affectent directement la stabilité des prix de certains produits que les citoyens achètent à des coûts exorbitants. Des faits ayant nécessité de faire appel «à la force de l'application stricte de la loi», a-t-il indiqué, jeudi dernier, à l'occasion de sa visite dans la wilaya de Djelfa.

Concernant les décrets exécutifs adoptés, le même responsable a cité celui portant sur le plafonnement des marges bénéficiaires pour les produits de large consommation, lequel s'inscrit dans le cadre des «mécanismes juridiques visant à réguler le marché».

Il a également souligné que «la nouvelle orientation en la matière préconise l'implication des grandes surfaces commerciales et des producteurs dans l'effort de régulation du marché, et la garantie des besoins des citoyens en différents produits, notamment ceux de large consommation, de manière à renforcer une vision organisée des mécanismes de distribution».

Lors de sa visite à la wilaya de Djelfa, le ministre du Commerce a assisté à l'opération de numérisation au Centre du registre du commerce de la wilaya, soulignant l'importance qu'attache le président de la République au dossier de la numérisation».

Il a, en outre, effectué une inspection du marché régional des légumes et fruits de la wilaya déléguée d'Aïn Ouessara, à 100 km au nord de la wilaya, en sus d'une visite à une huilerie, qui a obtenu une autorisation définitive d'exploitation, ainsi que l'inspection d'une unité privée spécialisée dans la production de pompes.

Dans le même sillage, il a instruit les responsables de la société de réalisation et gestion des marchés de gros (MAGROS) de la nécessité de renforcer le volet distribution par l'acquisition des produits et leur vente directe au niveau de cet espace, parallèlement à la garantie d'une chaîne de froid pour la prise en charge du surplus de production.

M. Zitouni a rappelé, à ce titre, que «le président de la République a affirmé œuvrer en vue de la mise en place d'un véritable marché qui ne repose pas sur l'épuisement de la devise mais plutôt sur la création d'une valeur ajoutée et l'exploitation des fonds, ici en Algérie».

Rim Boukhari

EXERCICE 2024

Les affectations budgétaires remises aux ministères

QUELQUES jours après la publication des dispositions de la loi de finances 2024 dans le journal officiel, les affectations budgétaires pour l'exercice 2024 ont été remises aux différents départements ministériels. Cela permettra aux ordonnateurs de mettre en œuvre le budget sur toute l'année.

La cérémonie de remise des affectations financières allouées au titre de la loi de finances 2024 aux différents départements ministériels a été présidée par le ministre des Finances, Laaziz Faid, jeudi, en présence des secrétaires généraux et des ordonnateurs des différents ministères et administrations publiques concernées, ainsi que des directeurs centraux au ministère, des PDG des établissements publics et de membres de l'Assemblée populaire nationale (APN) et du Conseil de la nation. Selon le ministre, l'année 2024 sera celle de la poursuite des réformes dans le cadre du renforcement de la transparence des efforts publics et le renforcement de la gestion basée sur le résultat dans le but de soutenir l'économie nationale.

«La LF 2024 s'inscrit dans un contexte caractérisé par le retour de la stabilité de la situation économique, résultant de l'amélioration des indicateurs macroéconomiques à travers l'amélioration des recettes d'exportation et la réalisation d'un excédent commercial», a souligné M. Faid. Cette loi vise à renforcer la base des infrastructures et à accroître le dynamisme du développement social et économique, à préserver le pouvoir d'achat, l'équité sociale et à créer des emplois, a-t-il dit. De plus, la LF 2024 vise à prendre en charge l'impact financier résultant des mesures visant à assurer la sécurité alimentaire et l'approvisionnement en eau potable pour faire face au problème de la pénurie d'eau, promouvoir les investissements et relancer les projets structurants.

Les dépenses budgétaires s'élèveront en 2024, selon la loi de finances, à 15.292,47 milliards de DA pour les autorisations d'engagement et à 15.275,28 milliards de DA pour les crédits de paiement.

M. Faid a également évoqué les nouvelles lois adoptées lors de l'année écoulée, outre l'entrée en vigueur des dispositions de la loi organique 18-15 et la publication de la loi 23-07 relative aux règles de comptabilité publique et de gestion financière. Il a notamment rappelé l'adoption de la loi de la monnaie et du crédit, la loi relative aux règles générales des marchés publics, la loi définissant les conditions d'octroi du foncier économique relevant du domaine privé de l'Etat, en plus de la mise en place d'un cadre juridique visant le soutien aux startups et aux projets innovants des jeunes.

En 2023, le ministère des Finances a également mené des actions visant à vulgariser la culture financière à travers le pays, mais aussi des actions visant la généralisation de la numérisation des administrations sous tutelle ainsi que l'inauguration du centre des données du ministère en décembre dernier, selon les précisions du ministre des Finances.

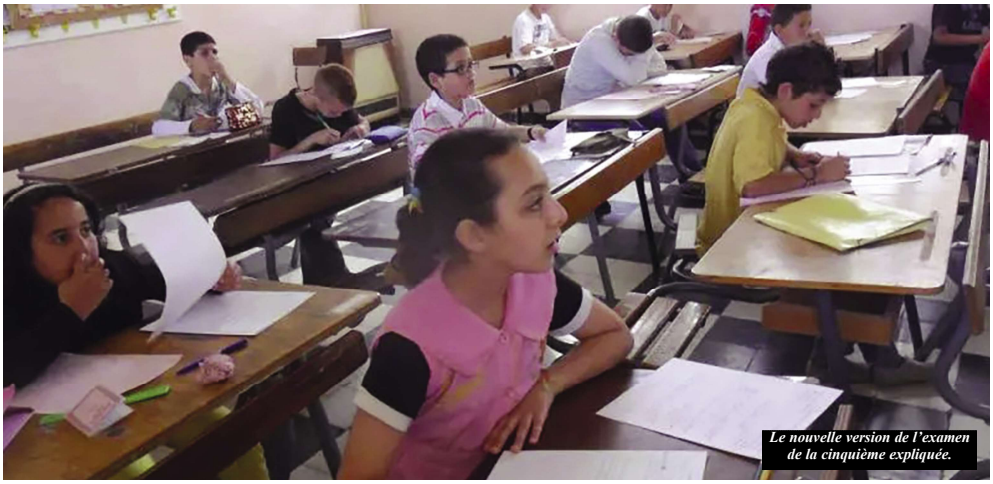
Des exposés sur les réformes législatives contenues dans la LF 2024 ont été présentés à cette occasion.Notons que depuis 2021, les affectations budgétaires sont remises aux ministères la première semaine du mois de janvier, contrairement aux années passées.

Lilia Aït Akli

ENCADREMENT DE L'EXAMEN DU PRIMAIRE

Formation pour les inspecteurs et les directeurs d'écoles

Le ministère de l'Education nationale a annoncé la programmation de journées de formation et d'information au profit des inspecteurs et directeurs du cycle primaire. Ces journées porteront sur les nouvelles modifications de l'examen d'évaluation des acquis de l'enseignement primaire, soit l'examen de la 5e année primaire.



Le nouvelle version de l'examen de la cinquième expliquée.

Dans une correspondance adressée aux directeurs de l'éducation des wilayas, le ministère a donné des instructions pour l'organisation de journées de formation destinées aux inspecteurs de l'éducation du cycle primaire spécialisés dans les différentes matières soumises à examen ainsi qu'aux directeurs des écoles primaires.
Il est précisé que les inspecteurs de l'éducation primaire seront soumis à une formation les 8 et 9 janvier, tandis que les directeurs des écoles bénéficieront d'une formation les 15 et 16 janvier, et ce afin de garantir les meilleures conditions pour l'organisation des épreuves orales et des épreuves écrites communes dans toutes les circonscriptions d'une même wilaya, lesquelles porteront sur six matières et se dérouleront sur trois jours.
En outre, la tutelle insiste sur l'importance de saisir l'opportunité de ces journées d'information et de formation pour approfondir la réflexion sur les outils d'analyse des résultats des élèves à l'examen d'évaluation des acquis de l'enseignement primaire. Il s'agit également d'œuvrer à peaufiner les travaux sur la recherche des meilleurs mécanismes, méthodes et techniques pour exploiter ces résultats dans un traitement structuré des apprentissages.
Par ailleurs, le ministère de l'Education a indiqué qu'il est prévu de préparer les sujets pour les évaluations écrites de la nouvelle version de l'examen de la 5e année primaire du 7 au 18 avril prochain. Ensuite, les sujets d'examen seront imprimés du 21 avril jusqu'au 2 mai prochain.
Il convient de noter que l'examen de la 5e année primaire se déroulera en deux étapes. La première étape sera consacrée à la programmation des épreuves orales du 14 avril au 2 mai prochain, tandis que la deuxième étape de l'examen sera consacrée à l'organisation d'épreuves écrites communes dans six matières d'enseignement, à savoir la langue arabe, l'histoire, l'éducation islamique, les mathématiques, la langue amazighe et la langue française. Ces épreuves se dérouleront du 12 au 14 mai prochain. Pour rappel, les directeurs des écoles primaires sont tenus de produire une liste des élèves inscrits pour passer l'examen à partir de la plateforme numérique du ministère, en veillant à la mettre à jour chaque fois que cela est nécessaire. Ils sont également tenus de la ratifier et de l'envoyer à la direction de l'éducation concernée, au plus tard le 25 janvier en cours.
Il convient de rappeler que le ministre de l'Education a insisté, dans une instruction ministérielle, sur l'obligation pour chaque élève de 5e année primaire de passer l'examen. Dans le cas où l'élève ne participerait pas à cet examen, il sera privé du passage au cycle moyen quelle que soit sa moyenne annuelle dans l'évaluation continue.

Sihem Bounabi

BÉJAÏA

Le journaliste Nadir Touati n'est plus

LE JOURNALISTE Nadir Touati est décédé mardi soir à l'hôpital d'Amizour, dans la wilaya de Béjaïa, après plusieurs mois de lutte contre la maladie à l'âge de 60 ans. Père de quatre enfants, Nadir Touati était correspondant dans plusieurs titres de la presse écrite durant les années 1990 et 2000, dont le Matin et de la Dépêche de Kabylie. Il a, également, rejoint la Radio Soummam ces dernières années où il a animé plusieurs émissions dont «Ighriven» ou «Les Immigrés» et «Les Premier secours».
Il a exercé au début de sa carrière pendant plusieurs années en tant que correspondant pour la Radio dans les communes d'Amizour, Kendira et Barbacha. Il a couvert de nombreux forums médicaux à Béjaïa et ailleurs. Le défunt a fait une longue carrière entant que paramédical. Il aussi travaillé pendant de nombreuses années à l'EPH d'Amizour où il était aussi syndicaliste et fervent défenseur des droits des travailleurs. Un recueillement a eu lieu ce mercredi matin à l'hôpital d'Amizour à partir duquel la dépouille mortuaire a été transportée au domicile du défunt pour être enterré devant plusieurs centaines de personnes après la prière du Dohr au cimetière Ighil de son village natal Taourirt Khalfa, commune de Kendira.

N. B.

BOUMERDÈS

Saisie de plus de 505 tonnes de riz destiné à la spéculation

LES ÉLÉMENTS de Gendarmerie nationale ont saisi une quantité importante de riz dans la wilaya de Boumerdes destiné à la spéculation. Un camion chargé de riz a été contrôlé et son propriétaire ne disposait ni d'immatriculation commerciale ni de facture. L'enquête a dévoilé que le propriétaire de l'entreprise vendait des marchandises importées, telles quelles, e l'état et sans emballage. L'opération a été menée par des membres de la brigade de sécurité routière de Boudoudaoou, à la suite de laquelle 505,5 tonnes de riz ont été saisies, d'une valeur financière de 5 milliards et 944 millions de centimes.

M. B.

ASSURANCE

Partenariat entre la CNMA et la Sarl ALC

LA CAISSE nationale de Mutualité Agricole (CNMA) vient de sceller un partenariat avec la Sarl ALC, distributeur des véhicules CHERY Algérie. La digitalisation des processus administratifs et des démarches liées à l'assurance automobile sera au cœur de cette collaboration. C'est ce qu'a annoncé la CNMA dans un communiqué, affirmant que ce «partenariat vient exprimer l'intérêt et la volonté des deux parties à coopérer mutuellement». C'est «un partenariat gagnant-gagnant, solide et durable basé sur la promotion des relations bilatérales dans les domaines de la prévention, du conseil et de l'assistance», que la CNMA ASSURANCE s'engage à assumer afin de répondre au mieux aux besoins de son nouveau partenaire. «Axé sur l'accompagnement, ce lien ouvre la voie à une collaboration innovante et bénéfique pour les clients des deux entités et vise à renforcer la protection et la sécurité des assurés, a-t-on précisé. «Ces nouveaux partenaires sont disposés à s'investir réciproquement pour contribuer à la réussite de la stratégie tracée par les pouvoirs publics en intégrant une démarche efficiente et simplifiée en mettant à profit l'outil numérique», a précisé la CNMA, laquelle s'engage à faire usage des nouvelles technologies numériques pour rendre ses services plus accessibles et efficaces. «La digitalisation des processus administratifs et des démarches liées à l'assurance automobile sera au cœur de cette collaboration, offrant ainsi une expérience client moderne et simplifiée notamment en cas de sinistre, garantissant ainsi une réactivité accrue et une satisfaction client optimale», a indiqué la Caisse de Mutualité Agricole.

L. A. A.

CONSTANTINE

Remise des cartes numériques aux artisans

LA CHAMBRE de l'artisanat et des métiers (CAM) de Constantine a lancé mercredi la remise des cartes professionnelles numériques aux artisans actifs dans la wilaya dans le cadre du processus de numérisation du secteur du tourisme et de l'artisanat. Le premières cartes ont été ainsi remises à 12 artisans au cours d'une cérémonie tenue siège de la CAM en présence de représentants des directions du tourisme et de la culture, de la CASNOS et l'antenne locale de l'ANGEM. Ces cartes sont le premier lot de 90 cartes à distribuer «progressivement», a indiqué à l'APS le directeur de la CAM, Ali Raïs, qui a relevé que la chambre ouvrira ses portes quotidiennement pour la réception des demandes faites par les artisans pour obtenir ces cartes et celles prêtes seront distribués chaque semaine. L'objectif est d'accélérer la délivrance de ces cartes et de réduire le recours aux documents en papier, selon la même source qui a affirmé que la carte requiert seulement une photo, une qualification, un document sur le local d'activité et la carte d'identité nationale et un temps d'attente ne dépassant pas 6 jours. Cette transition du papier vers le numérique s'étalera sur trois ans après quoi la carte ancienne ne sera plus valide, a assuré, M. Raïs soulignant que la carte numérique possède un code QR dont la lecture donne accès à toutes les informations sur l'artisan. Le directeur de la CAM a invité les artisans à se rapprocher de la chambre pour obtenir leurs cartes professionnelles numériques. La CAM de Constantine recense 20.655 artisans actifs dans les divers métiers artisanaux d'art et de production des matériaux et services, a-t-on noté.

S. N.

BOU-SAADA ET SON HISTOIRE

Entre Dinet, Samson et Dalila et Ariouat



PAR MAHDI BOUKHALFA
(AUTEUR ET JOURNALISTE)

La ville de Bou-Saada, cette incontournable oasis qui ouvre la route vers le Sahara et ses paysages féériques qui ont fait les beaux jours du cinéma algérien, entre Biskra et M'sila, a été élevée au rang de wilaya déléguée par le Président Abdelmadjid Tebboune à la veille de la nouvelle année 2024. Cette ancienne médina-oasis, élevée au rang de daira en 1974, a vécu jusque-là dans l'anonymat du développement local, presque en retrait après la fin du boom du cinéma Dézédien, la ville ayant été le berceau du 7eme art, depuis près d'un siècle. Une particularité peu connue de cette cité, peut-être éclipsée par les œuvres de Nasredine Dinet ! Et pourtant…

Voici les extraits d'un livre à paraître sur Bou-Saada aux Editions Al Qobya écrit par Mahdi Boukhalfa, et consacrés à l'histoire, la sociologie de cette ancienne médina du Maghreb central, et son développement urbain, avant et après la colonisation française.

La ville de Bou-Saada est un livre ouvert sur l'histoire du Maghreb central, aux portes du désert algérien. Bou-Saada. La bien nommée Cité du Bonheur, et les multiples changements sociétaux qu'elle a connus, depuis qu'elle n'était, entre le 11eme et le 12eme siècles, qu'une simple oasis verdoyante offrant le gite et le couvert aux caravaniers sur leur route vers l'Afrique noire, ou vers les pays du Maghreb central, et, au-delà, l'Orient et ses mystères. Ici le passé se conjugue au présent, comme parler de ses premières tribus et ses ethnies, locales ou venues du Machrek, le Grand Orient, du Yémen plus précisément, les Banou Hillal.

Parler tout autant de son économie que le pouvoir central, le beylicat turc, qui régentait la vie politique, économique et sociale de la Médina, qui avait été le réceptacle de réfugiés Andalous, dont des juifs séfarades. Vers 1849, les Français entrent dans la ville. Une ville qui a subjugué tous les peintres et les voyageurs de passage dans l'oasis, dont un peintre français converti à l'Islam (Etienne) Naceredine Dinet.

Il y avait également Aurélie Picard et même Charles de Foucault. Mais, nous resterons bien à l'écart de ces sentiers des arts et du raffinement d'une société particulière dans cette région des Ouled Naïels, pour nous plonger dans la dimension sociale et économique, plus vraie que réelle, d'une des plus belles médinas précoloniales du Maghreb central.

Car hormis Bou-Saada, il y avait, il y a toujours, des perles du tourisme saharien que les nostalgiques de l'époque des transatlantiques n'omettront pas d'évoquer : Biskra dans les Zibans, Timimoun, l'oasis rouge dans le Gourara, Taghit dans la Saoura, ou Ghardaïa, la capitale du M'zab.

Nous sommes entre le 15eme siècle et le Twentieth Century, et l'environnement immédiat de La Cité du Bonheur est constitué d'une belle palmeraie, de jardins gorgés d'eau, de légumes et de fruits, d'une rivière rieuse où sera construit avec l'arrivée des colons français un moulin (moulin Fererro), le tout entouré de montagnes protectrices autant que repaires, du temps des caravanes, des pirates du désert, qui fondaient sur leurs victimes à partir des cimes du ''Billard'', une montagne distante de 20 km à l'ouest de la Médina, sur la route d'Alger.

LE PETIT HOLLYWOOD ALGÉRIEN

La nature de son site, son intense luminosité, ses magiques clairs obscurs et les déroutants reflets produits par les montagnes environnantes, ont fait de Bou-Saada, entre 1920 et 2000, le petit Hollywood algérien.

Depuis l'apparition du ''muet'', elle a toujours été la Mecque des cinéastes, qui y venaient tourner leurs superproductions dans cette oasis de rêve. Son emplacement exceptionnel aux portes du désert, ses jardins enchanteurs, les montagnes et les vallons l'enserrant comme un diamant à protéger, lui ont donné une luminosité, un climat et des tons aux couchers de soleil à nuls autres pareils au monde.

En un mot comme en cent, la ville de Bou-Saada et sa région, jusque vers les villages d'El Hamel, Ain Leghrab ou Ain Lahneche, est un paradis pour les cinéastes. Le premier film à y être tourné date de 1923, en cinéma muet. Suivront ensuite plusieurs productions, dont celui d'Alphonse Daudet (Tartarin de Tarascon). Puis, en 1949, les extérieurs du grand péplum de l'Américain Cecile B. de Mille, ''Samson et Dalila'' sont tournés à Bou-Saada, qui a été préférée, lit-on dans un article d'époque, ''au Maroc''.

Une floppée de cinéastes européens et américains, britanniques également vont, en fait, faire de la ''Cité du Bonheur'' un studio de cinéma à ciel ouvert. C'est en 1953 que vient alors le tour des Britanniques d'investir ce studio grandeur nature pour The South of Algiers (Au sud d'Alger), du réalisateur Jack Lee, qui a été l'assistant personnel de David Lean, auteur de chefs-d'œuvre comme Le Pont de la rivière Kwaï ou Docteur Jivago.

Après l'indépendance, ce petit Hollywood va exploser sous la demande, et continuera à faire les beaux jours du cinéma algérien naissant, mais également des grands réalisateurs, italiens en particulier.

Le cinéma algérien est connu pour le tournage de grandes productions comme ''Trois pistolets contre César'' d'Enzo Peri (1967) une co-production algéro-italienne, ''le Vent du Sud'' de Mohamed Slim Ryad (1975) ou le superbe et immortel ''Le Clandestin'' de Benamar Bakhti (1989).

Plus d'une vingtaine de films seront tournés entre 1962 et 2000 dans cette oasis, un havre de paix et de calme pour ses visiteurs, ses hôtes d'un jour ou de toujours.

Pour autant, qui est cette médina qui était entre le 15e et le 17eme siècle, une halte pour les caravaniers, une étape dans le grand commerce de l'or, du sel, des étoffes et du bétail entre le nord et le sud de l'Afrique, en passant par le Maghreb Central ?

Selon certains historiens, il semblerait que pendant la période de l'occupation romaine en Algérie, une légion se serait établie à Eddis et occupé la région de Bou-Saada. Il s'agirait de la IIIe légion « Augusta » qui aurait établi son campement dans les environs de cette oasis.

Féérique, la médina, devenue donc une wilaya déléguée après avoir été durant presque 50 ans chef-lieu de daira de la wilaya de M'sila, a toujours attiré les touristes, mais surtout les cinéastes, acteurs et autres peintres et artistes.

Connue pour ses tapis faits-mains, son célèbre couteau de poche ''Doug-Doug'' ou le ''Boussaaadi'', Bou-Saada est aujourd'hui réputée auprès des amateurs de gastronomie fine pour ses variétés de fromages et son incomparable salade ''S'fiti''.

Il parait qu'on vient des grandes villes du nord pour les goûter, à l'ombre de sa montagne protectrice, le Kerdada. Et, s'il y a un plat traditionnel et du terroir que Bou-Saada a exporté vers le reste du pays, c'est bien le S'fiti ou Sviti, une sorte de salade de galette faite de semoule et de coriandre, aux piments et tomates que l'on pile dans un gros pilon en bois.

Hydratante, épicée, fortement pimentée, cette salade est servie comme entrée dans les régions du sud-est algérien.

C'est devenu le plat le plus demandé par les gens de passage à La Cité du Bonheur, comme naguère à l'époque des caravansérails où l'on côtoyait des gens venus de toute l'Europe, l'Afrique et le Machrek.

AUX ORIGINES DE LA VILLE

Globalement, l'histoire de la fondation de Bou-Saada se rapporte à deux principales versions, colportées au fil du temps et des âges depuis sa naissance supposée entre le 14eme et le 15eme siècles jusqu'à l'arrivée, vers 1848 des premiers soldats français.

La première des deux thèses a été produite par les historiens français de la période coloniale ; la deuxième est l'œuvre de la tradition orale populaire locale, ou la légende de Bou-Saada, et, à ces deux versions, nous avons ajouté une troisième hypothèse qui est plus en rapport avec la naissance et le développement d'une cité ayant comme effet inducteur principal le rôle structurant du commerce lointain, plutôt qu'une banale périodisation de la naissance d'une médina du Maghreb central

Cette première hypothèse est relative à la colonisation romaine en Algérie.

Selon certains historiens, il semblerait que pendant la période de l'occupation romaine en Algérie, une légion se serait établie à Eddis et occupé la région de Bou-Saada. Il s'agirait de la IIIe légion « Augusta » qui aurait établi son camp dans les environs du petit village d'Eddis .

Cependant, durant cette période, Bou-Saada ne semble pas avoir appartenue aux territoires romains défendus par le « Limes » comme le furent certaines villes du Titteri dont Berrouaghia et Sour El-Ghozlane. A partir de ce moment, certains historiens français de la période coloniale ont attribué la fondation de la ville de Bou-Saada aux romains. Ils poussèrent leur raisonnement jusqu'à affirmer que le nom de Bou-Saada est dérivé du latin « Buffada », désignant l'ancien emplacement romain de la ville.

La seconde grande explication-hypothèse dont tout le monde parle est relative à la légende qui a été diffusée par la tradition orale locale quant à la naissance et les personnages à l'origine de la fondation de la cité, aux portes du Sahara. En effet, cette légende, selon des sources orales locales, attribue la fondation de la ville à deux personnages, en l'occurrence Sidi Thamer et Sidi Slimane. Mais, il y aurait un troisième personnage, cheikh Saâda, qui était l'ami de Sidi Thamer, car dans sa volumineuse « Moquadima », le sociologue maghrébin Ibn Khaldoun évoque et présente le personnage de chekih Saada, un réformiste qui se souleva contre la politique des hafçides de Tunis (1229-1574) et le royaume des Beni Mouzni de Biskra.

Cheikh Saada et Sidi Thamer auraient vécus durant la même époque, mais le premier nommé, plus célèbre, attira l'attention du penseur, de l'historien, l'autre étant de valeur moindre.

Cependant, cheikh Saada mourut sous les coups des représailles des Beni Mouzni de Biskra et donc celui-ci ne participa pas à la fondation de la cité. En effet, selon des sources orales locales, Sidi Thamer et Sidi Slimane décidèrent de fonder une médina dans une région qui appartenait à une tribu, les Bedarna, qui nomadisait dans la région. Ils prirent possession du sol en échange d'un certain nombre de chameaux, et entamèrent les travaux de construction avec leurs compagnons.Le nom arabe de Bou-Saada a recouvert tout simplement, par un jeu de mots familiers aux conquérants musulmans de l'Afrique de Nord, l'ancien nom de la localité qui était bien Buffada. Bou-Saada se caractérise par sa Médina, constituée de sept quartiers très anciens qui remontent au XIVème siècle et par ceux qui sont apparus après l'occupation française de l'Algérie, avec l'arrivée des premiers détachements militaires dans l'Oasis, vers 1849.

Nous avons vu que la fondation de la médina a été, selon cette légende, l'œuvre d'un saint homme, Sidi Thameur et son ami, le chérif Sidi Slimane. Ils ont bâti la mosquée (djamaâ) El-Nakhla et quelques maisons, appartenant aux deux marabouts autour de la mosquée. Ils ont baptisé ce nouveau quartier le K'sar (la Cité).

Lorsque la mosquée a été bâtie, des gourbis ont été construits autour d'elle pour les disciples, qui venaient de loin pour étudier et y dormir, puisqu'il n'y avait pas assez de maisons. Au fils du temps, des demeures ont été construites sur la place des anciens gourbis et un nouveau quartier est né Laâchacha, qui signifie Gourbis, Abris. Vrai, faux, ou simples récits anciens ?

Nous sommes en fait toujours dans les méandres de la légende.

En ces temps-là, entre le 14e et le 15e siècle, il n'y a pas vraiment de sources précises, les tribus issues de différentes régions du sud algérien se rencontraient dans cette oasis qui deviendra Bou-Saada. Là, elles s'occupaient des caravanes de passage, autant pour la restauration que la préparation des routes vers le grand sud et les cités d'Afrique, comme Tombouctou, Gao, Agades et au-delà vers le Ghana et ses mines d'or.

Parmi ces tribus locales, il y avait celles des Bedarna, qui se sont installées dans l'oasis et monnayaient leur assistance aux caravaniers. C'est là, en fait, que Sidi Slimane, qui serait originaire du Tafilalet rencontra Sidi Thameur, venu du Machrek avec sa ''hachia'', c'est-à-dire ses disciples et courtisans.

Les deux saints hommes, dans leur projet de bâtir une médina, achetèrent donc toute la zone de ce qui sera bien après la médina de Bou-Saada, et qui appartenait aux Bedarna pour le prix, dit-on, de 45 chameaux et 45 chamelles.

Sur le terrain nouvellement acquis, ils ont donc construit la mosquée El-Nakhla, devenue le premier noyau de la nouvelle médina, où ils ont commencé à enseigner le Coran et les sciences islamiques aux tribus de la région. La légende mentionne que le nom de la ville est tiré d'un incident banal : une caravane passait, derrière laquelle une chienne courait, et son maître l'appelait. Les deux marabouts l'entendirent crier : Saada, Saada et le village devint désormais Bou-Saada, maître (de Saada) ou cité du bonheur. Quant au nouveau quartier ainsi construit, le K'sar (le palais également en arabe), il aurait été érigé sur un ancien fort romain, d'où son nom de palais. Puis, la ville s'est agrandie et le marché a été édifié. La chute de Grenade en 1492 provoqua un afflux de réfugiés andalous, juifs et musulmans vers la Cité. Ces réfugiés andalous seraient venus des villes d'Oran, Tlemcen, Fès.

Un nouveau quartier, El-Argoub ou Ouled Atig, qui est le nom de l'un des fils du saint Sidi Thameur, est né. Un autre quartier voit également le jour, c'est celui d'El Mohamine dont les premiers habitants seraient issus d'une tribu des Banou Hilal, qui s'étaient installés vers le 12eme siècle dans le Hodna, dans la grande plaine jouxtant la citadelle des Hamamdites, sur les montagnes des Maadid. Progressivement, la médina s'agrandit jusqu'à l'émergence des autres quartiers comme Zokom et Ouled H'mida, qui est également un des descendants du fondateur de la médina, Sidi Thameur .

En somme, tous ces premiers quartiers de la médina, réceptacle des réfugiés andalous, dont une forte communauté de juifs séfarades, comme El K'sar, El Mohamine, Laachacha, Ouled H'mida, Ouled Attig, Haret Echorfa, ou Zokom, étaient les vrais premiers noyaux urbains Bou-Saadis depuis sa naissance, entre la fin du 14eme et le début du 15eme siècle. L'apport des réfugiés Andalous a beaucoup profité, par leur savoir des métiers (artisanat, agriculture, fonderie, travail du cuir), inconnus jusque-là dans la région, a aidé au développement et au raffinement culturel de la médina.

Après l'entrée des premiers français à Bou-Saada, vers 1850, d'autres quartiers sont nés, avec un style architectural typiquement européen. C'étaient Le Plateau de la discipline, et Le Staih, du terme arabe ''stah'', ou toit.

Voici donc, résumée brièvement, la légende relative à la fondation de la ville, mais que l'historien maghrébin Ibn Khaldoun ne mentionne pas dans ses écrits sur les tribus berbères de la région, et à ce niveau, la naissance de la ville lui est donc postérieure.

Sinon, elle n'était de son vivant qu'une grande oasis servant de caravansérail et de halte pour les caravaniers qui descendaient vers le sud, l'Afrique Noire, et donc sans intérêt académique pour le savant.

PRODUIT D'UN LONG PROCESSUS URBAIN

Pour autant, la médina de Bou-Saada serait, selon des sociologues de la faculté d'Alger, le produit direct d'un long processus urbain né du commerce lointain, avec le passage dans la région des caravanes, le lieu ayant été un grand caravansérail, avec son oasis rafraichissante, ses jardins gorgés de fruits et de légumes, ses palmiers-dattiers, et ses eaux fraiches provenant de l'oued tout proche.

En fait, la naissance et le développement urbain de Bou-Saada sont plus en rapport avec la dimension socio-économique et géographique qu'avec une quelconque volonté individuelle de construire une ville.

Partant de là, il est très probable que la ville de Bou-Saada est née justement de ce commerce lointain, ou plus exactement son petit noyau urbain, s'est développé à partir des retombés de ces échanges marchands à longue distance.

Ibn Khaldoun a très précisément lié le développement des villes des formations sociales maghrébines du moyen-âge au commerce lointain, car ces formations sociales ne tiraient pas leurs richesses du surplus dégagé de l'agriculture, mais du grand commerce.

Ces différents facteurs font que cette zone est devenue stratégique dans le contrôle des voies de passage des caravanes ; notamment celles qui assuraient les échanges marchands. Et c'est justement les pillards du désert qui contrôlaient cette région, et donc assuraient leur hégémonie sur les caravanes commerciales en contrôlant les points d'eau et les voies de passages, selon des ''anciens'' de Bou-Saada. Dans cette deuxième alternative, la médina, en tant qu'ensemble urbain structuré, ne pouvait naître, car cet emplacement était contrôlé et surveillé par les tribus pillardes, qui écumaient la région du Hodna, et vivaient de butins pris aux caravanes commerçantes.

Or, après la découverte des Amériques, la chute de Grenade, et la naissance des échanges marchands entre l'Europe et le nouveau monde, en particulier le commerce des produits agricoles des îles françaises et britanniques caribéennes, l'or du Pérou et les pierres précieuses comme l'argent d'Amérique centrale acheminés vers le Vieux continent, ont fatalement provoqué le déclin puis la disparition du commerce lointain par caravane et selon les anciens itinéraires de la route de l'or entre le Maghreb et l'Afrique.

Et c'est cette donnée fondamentale, c'est-à-dire la disparition des échanges marchands, qui a été à l'origine de la naissance de la ville de Bou-Saada avec probablement une sédentarisation progressive des tribus qui nomadisaient dans la région, ainsi que les tribus pillardes. En effet, ne pouvant plus subsister des butins pris aux caravanes commerçantes, les tribus de la région se sont progressivement installées dans l'oasis de Bou-Saada, troquant leurs armes contre la faucille et l'araire.

L'existence de l'eau et des terres fertiles et propices à l'agriculture dans l'oasis ont été décisifs dans la sédentarisation des tribus nomades. En plus de ces éléments, l'enrichissement de ces tribus par rapport au commerce lointain a été un facteur privilégié dans la fondation de la cité. En somme, si la ville de Bou-Saada n'est pas née des retombés du développement du commerce lointain, il n'en demeure pas moins qu'il a été l'élément fondamental et décisif dans la naissance et le développement de cette cité du Maghreb central, comme l'atteste son caractère de ville marchande, à sa naissance.

Dès lors, il paraît très plausible que la naissance et le développement des centres urbains du Maghreb Central entre les 12eme et 14eme siècles, en pleine Reconquista, sont, relativement, dus aux échanges commerciaux. Bou-Saada, la Cité du Bonheur, est quant à elle un des fleurons d'une exquise urbanité, un havre de paix et de lumières dans la région, entre les palmerais des Zibans et la rudesse du climat du Hodna. Est-ce un hasard que beaucoup d'artistes ont préféré s'y installer pour produire leurs plus belles œuvres, ou que les plus grands noms du cinéma hollywoodien aient jeté leur dévolu sur cette oasis pour produire les grands succès cinématographiques du 20eme siècle ?

Maintenant, il reste aux nouvelles autorités de la wilaya déléguée de Bou-Saada de lui redonner ses lettres de noblesse. Un autre développement, qui lui restitue son passé sans le détruire.

M.B.



S'EXPRIMANT SUR LE TOURNOI QUI DÉMARRE LA SEMAINE PROCHAINE :

Rabah Madjer : «Le niveau de l'édition 2023 de la CAN sera bon»

LA LÉGENDE du football algérien, Rabah Madjer, s'attend à ce que le niveau technique de la phase finale de la prochaine Coupe d'Afrique des nations, qui se déroulera du 13 janvier au 11 février 2024 en Côte d'Ivoire «sera bon», et vaudra donc le détour. «Le niveau de cette Coupe d'Afrique sera sans aucun doute bon, surtout en présence des meilleures équipes africaines, et qui de surcroît voudront briller, et aller loin dans la compétition», a indiqué le lauréat du Ballon d'Or africain en 1987, dans un entretien accordé au site officiel de la Confédération africaine de football, CAFOnline. «Les bonnes équipes engagées dans cette compétition sont tellement nombreuses qu'il est très difficile de prévoir à l'avance celle qui va remporter le trophée» a-t-il ajouté. L'ancienne star de Porto a tenu à souligner cependant qu'il existe une «certaine différence entre les objectifs» des différentes nations engagées dans ce tournoi, car si certaines viennent juste avec «l'ambition d'aller le plus loin possible» dans leur parcours, d'autres ne sauraient «se contenter d'autre chose que le sacre final». Néanmoins, et même s'il a insisté plusieurs fois sur le fait qu'il est très difficile de faire un pronostic, l'artisan du sacre algérien en 1990 a cité la Côte d'Ivoire parmi les grands favoris, car outre la qualité de son effectif, elle sera probablement boostée par le fait d'évoluer à domicile. Madjer a cité également d'autres pays, comme «l'Algérie, le Maroc, le Sénégal et le Nigeria», qui selon lui devraient eux aussi faire partie des grands favoris. L'ancien capitaine des Verts a conclu en considérant que «les matchs de la phase de groupes devraient donner un premier aperçu sur le niveau des nations engagées, ainsi que sur la forme individuelle des joueurs qui les composent, en attendant les confrontations à élimination directe, qui seront d'un autre genre, et pendant lesquels 'les joueurs stars' seront probablement appelés à être plus décisifs».

«BELMADI VEUT AVANCER À 15H00, LE MATCH FACE AU BURUNDI»

Le chargé de communication de la Fédération algérienne de football (FAF), Aboud Salah Bey, a indiqué vendredi, que l'entraîneur national, Djamel Belmadi a demandé d'avancer à 15h00, l'heure du second match amical de la sélection algérienne, prévu mardi 9 janvier face au Burundi, initialement programmé à 20h00, au stade de Kégué à Lomé au Togo, afin de mettre les joueurs dans les mêmes conditions climatiques de la phase finale de la Coupe d'Afrique des nations CAN-2023 (reportée à 2024) en Côte d'Ivoire (13 janvier-11 février). «Dans le but de mettre ses joueurs dans des conditions climatiques différentes au premier match contre le Togo, Belmadi a sollicité son homologue burundais, d'avancer l'heure du second match de préparation de mardi à 15h00 au lieu de 20h00, comme programmé initialement», a indiqué Salah Bey dans une déclaration à la Chaine I de la radio nationale. Selon la même source, «le but de ce changement est pour observer le comportement des «Verts» par rapport au changement des conditions climatiques, surtout devant une sélection du Burundi qui est d'un niveau supérieur à celle du Togo, adversaire de l'Algérie, ce soir (vendredi) au stade de Kégué de Lomé». Aboud Salah Bey a souligné que le sélectionneur national a tiré les enseignements nécessaires de l'édition de la CAN-2021 (reportée à 2022) au Cameroun, en prenant le soin de parer à toute éventualité, et d'éviter toute mauvaise surprise''. Pour rappel, le Burundi a échoué à se qualifier pour la CAN-2023, en terminant troisième du groupe C avec 4 points, derrière le Cameroun (1e, 7 pts) et la Namibie (2e, 5 pts). En Côte d'Ivoire, les Algériens, logés dans le groupe D, entameront la CAN, le lundi 15 janvier face à l'Angola au stade de la Paix à Bouaké (21h00), avant de défier le Burkina Faso, le samedi 20 janvier à Bouaké (15h00), puis la Mauritanie, le mardi 23 janvier toujours à Bouaké (21h00). Les deux premiers de chaque groupe ainsi que les quatre meilleures troisièmes se qualifient pour les 1/8es de finale de l'épreuve, rappelle-t-on.

HAUSSE IMPRÉVUE DES GAINS AVEC UNE HAUSSE DE 40% POUR CETTE 34E ÉDITION

La CAF annonce : 7 millions de dollars pour le vainqueur de la CAN-2023

Même si elles demeurent sans commune mesure avec des tournois comme l'Euro, on ne parlera bien sûr pas de l'évènement des évènements, le Mondial, avec des seuils et des montants impressionnants, qui font rêver et pas seulement qu'en Afrique, ce bond significatif quant aux nouvelles dotations est un petit exploit en soit pour l'avenir d'une CAN toutefois médiatiquement porteuse.

Le prochain vainqueur de la Coupe d'Afrique des nations CAN 2023 (décalée à 2024) prévue en Côte d'Ivoire du 13 janvier 11 février, empochera un chèque de 7 millions dollars, a annoncé la Confédération africaine de football (CAF) jeudi. En effet, l'instance suprême du football africain a décidé une augmentation de 40% du prix du vainqueur de la CAN, Côte d'Ivoire 2023, par rapport à la précédente édition au Cameroun. Le finaliste de la CAN 2023 percevra quant à lui 4 millions USD. Chaque demi-finaliste repartira avec 2,5 millions USD et chacun des quatre quarts de finalistes touchera 1,3 million USD. Le président de la CAF, Dr Patrice Motsepe, a déclaré à cette occasion : «La CAF a fait des progrès significatifs au cours des deux dernières années en augmentant la dotation de la CAN et de toutes ses autres compétitions majeures. Nous avons augmenté le prix du vainqueur de la CAN à 7 millions USD, ce qui représente une augmentation de 40% par rapport à la CAN précédente. Je suis convaincu qu'une partie de ce montant contribuera au développement du football et profitera à toutes les parties prenantes du football, tout en aidant nos associations membres dans leur administration.» Pour rappel, vingt-quatre pays scindés en six groupes de quatre, prendront part à la compétition, prévue dans cinq villes ivoiriennes. Les deux premiers de chaque poule ainsi que les quatre meilleurs troisièmes se qualifieront pour les 8es de finale du tournoi.

Les gains de la CAN 2023



Voici le détail des récompenses pour chaque étape du tournoi :

Vainqueur : 7 000 000 USD (~6 370 000 euros)

Finaliste : 4 000 000 USD (~3 640 000 euros)

Demi-finalistes : 2 500 000 USD (~2 275 000 euros)

Quarts de finalistes : 1 300 000 USD (~1 183 000 euros)

Montant total des gains/ 21, 2 millions de dollars (environ 19, 29 millions euros).

Les explications de Motsepe : Dans des propos repris par la presse en rapport avec cette décision historique, Le président de la CAF, le président Patrice Motsepe rappelle les retombées de telles dotations en termes d'incidence sur la pratique du football sur le continent ainsi sue sur son caractère motivant à plus d'un titre : « La CAF a fait des progrès significatifs au cours des deux dernières années en augmentant la dotation de la CAN et de toutes ses autres compétitions majeures. Nous avons augmenté le prix du vainqueur de la CAN à 7 000 000 USD, ce qui représente une augmentation de 40 % par rapport à la CAN précédente. Je suis convaincu qu'une partie de ce montant contribuera au développement du football et profitera à toutes les parties prenantes du football, tout en aidant nos associations membres dans leur administration. » Les différentes élections prenant part au tournoi biennal du jeu à onze africain ne peuvent qu'apprécier au vu de son « impact positif » (dixit Motsepe, toujours).

Les gains des deux dernières éditions organisées respectivement en Egypte et au Cameroun : 2019 (Egypte) : vainqueur finale, l'Algérie qui est repartie avec un chèque conséquent de 3,96 millions d'euros 2022 (Cameroun) : le Sénégal, qui succédé à l'Algérie, a reçu pour sa part la coquette somme de 4,5 millions d'euros soit la bagatelle de 540 euros de plus dans l'escarcelle que les Verts.

Rabah Azizi et Agences

POUR RAPPROCHER LES SUPPORTERS DE LEUR FAVORIS EN CAN DE CÔTE D'IVOIRE

Le geste classe du Président Tebboune pour les fans des Verts en prévision de la CAN

DANS le cadre de l'accompagnement de la sélection nationale de football qui participe à la coupe d'Afrique des Nations, Côte d'Ivoire 2023, le Président de la Fédération algérienne de football porte à la connaissance des fans et supporters de l'équipe nationale que le Président de la République, M. Abdelmadjid TEBBOUNE, a donné des directives, en vue de prendre en charge 50 % des frais de déplacement en Côte d'Ivoire de deux milles (2000) supporters à travers la société Touring Voyage d'Algérie (TVA), mesure traduisant la volonté de rapprocher les supporters de leur équipe durant ses matchs. Le Président de la Fédération algérienne de football, M. Walid SADI, tient à exprimer ses vifs remerciements et gratitude au Président de la République, M. Abdelmadjid TEBBOUNE, pour cette louable initiative qui dénote de son soutien permanent et indéfectible à la sélection nationale et aux supporters alors que le match d'ouverture du groupe (15 janvier) contre l'Angola n'est plus très loin. Dans toutes les discussions. Pas besoin donc de rappeler que les Verts, comme au Cameroun et en Egypte où Mahrez et ses camarades ont terminé tout en haut du toit d'Afrique, n'auront pas s'inquiéter côté soutien populaire des centaines voire des milliers de fans s'apprêtent à prendre l'avion pour Bouaké où se déroulera pour Belmadi et ses troupes le premier tour. Qu'ils comptent bien sûr aider à oublier la mésaventure de Japoma. Une annonce donc de taille du côté de la Présidence de la République et cette décision que nos jeunes ont accueillie avec soulagement en se disent prêts à rendre la pareille en aidant les Verts à défendre au mieux leurs chances et, pourquoi pas, refaire le coup de 2019 en Egypte où personne ne les attendait. Le récent communiqué publié par la Faf sur son site Internet a ceci de particulier qu'il nous ramène à cette fameuse rencontre de la dernière chance en Coupe du Monde contre l'Egypte au Soudan et qui a vu des milliers de jeunes et moins jeunes, tout de Vert vêtus, prendre d'assaut la désormais « algérienne » ville d'Oum Dourmane et ce, grâce encore une fois, à l'intervention des hautes autorités du pays qui ont mis les moyens, dont un véritable pont aérien entré dans l'histoire. Au bout, une qualification méritée dans un match à suspense et à fortes émotions, les hommes à Saâdane l'emportant petitement certes mais avec un cœur gros comme ça. Un match d'hommes. Le genre de duels qu'on aime vivre et revivre.



Azouaou. A avec Faf

UN FORFAIT SUR FOND DE POLÉMIQUES STÉRILES

Equipe Nationale / Amine Gouiri : Une autre saga, nouvelles controverses

Les interrogations persistent au sujet d'une absence qui fait beaucoup parler. Celle de l'attaquant de Rennes, Amine Gouiri qui a pris tout le monde court. Et l'histoire qui se répète, la saga des controverses qui perdure et évoque de nombreux épisodes du passé qui remontent à la surface.

Par Rabah Azizi.

L'absence d'Amine Gouiri très vite remise en question, c'est les controverses refont surface. Les internautes n'ont pas attendu pour réagir face à une telle absence, inattendue mais surtout pesante au vu de l'importance et l'immensité d'un atout important, d'un talent prometteur à la pointe de l'attaque des Verts. Les circonstances suscitent le questionnement des absences lors de la Coupe d'Afrique des Nations, particulièrement celles survenues in extremis ou contre toute attente pour des raisons variées, allant des blessures aux problèmes disciplinaires et d'autres raisons bien plus floues, pour certaines enveloppées de mystère depuis plusieurs années. Une situation qui place l'affaire de Gouiri dans ce contexte pour s'inscrire parmi les scénarios tumultueux déjà vécus par l'équipe nationale lors des éditions précédentes de la CAN, et ce, malgré la déclaration de la Fédération algérienne de football (FAF) dans son communiqué officiel, où elle a attribué la raison à la blessure du natif de Lyon. Une absence surprise qui a naturellement engendré des réactions vives et variées, évoquant des scénarios similaires. Dans la lignée de celui de Rabah Madjer à la veille de la CAN 1988 au Maroc, qui a suscité des rumeurs, notamment les désaccords entre Madjer et son entraîneur, sans parler d'autres spéculations. Le Champion d'Europe 1997 avait attribué son absence à une blessure l'empêchant de participer au tournoi au Royaume Chérifien sous la houlette de l'ex-entraîneur soviétique Ievgueni Rogov qui a conduit l'équipe nationale aux demi-finales, perdues aux tirs au but après la fin du temps réglementaire et des prolongations sur un score d'un but partout contre les « Super Eagles » du Nigéria. L'Algérie a également été marquée par l'absence de Lakhdar Belloumi lors de la Coupe d'Afrique des Nations 1990 en Algérie, où les Fennecs avaient triomphé en remportant leur première étoile africaine, à la maison, face au même onze « Naija » nigérian. Les raisons variaient entre la demande de Belloumi d'une période de repos supplémentaire et la décision de l'entraîneur Kermali de se passer du milieu offensif du MCO à la dernière minute, privilégiant Chérif Oudjani, l'auteur finalement du but victorieux en finale. La CAN 2019 a été entachée aussi par l'affaire de Belkebla, déclenchée par une séquence décadente diffusée sur les réseaux sociaux pendant un stage Doha, la capitale du Qatar, ce qui a conduit à son éviction de la liste et à son remplacement par Andy Delort. Quant à l'édition 2021 au Cameroun, elle a été marquée par des absences forcées en raison des séquelles de la pandémie de la COVID-19, privant Belmadi des services de plusieurs éléments sur lesquels il comptait, notamment Adam Ounas, qui a dû se retirer en raison de problèmes de santé. Des déceptions marquées par une série de contretemps et d'événements fracassants qui ont contribué à l'élimination prématurée de l'équipe (CAN 2021) ou un allègement d'effectif qui a privé les Fennecs d'aller jusqu'au bout à maintes reprises par le passé. Des imprévus, qu'ils soient dus à des circonstances inattendues, à des performances en dessous des attentes, à des pépins physiques ou à des problèmes internes, mais à l'origine de situations difficiles à impact déterminant de nombreux parcours de l'équipe en tournois officiels comme la Coupe d'Afrique. Espérons que ça ne sera pas le cas cette fois-ci et que les poulains de Belmadi, iront décrocher un troisième trophée continental et rééditer les succès des éditions de 1990 et 2019 et se hisser à nouveau au sommet. C'est, pense le supporter algérien, plus que possible.



R.A

E.N / PRÉPARATION :

L'équipe du Burundi aujourd'hui à Lomé pour y affronter les Verts en amical

LA SÉLECTION nationale du Burundi rallera samedi la capitale togolaise Lomé, en prévision du match amical face à l'Algérie prévu le 9 janvier à 20h00 au stade de Kégué, dans le cadre de la préparation des Verts pour la Coupe d'Afrique des Nations de football (CAN-2023) en Côte d'Ivoire. « Les Hirondelles quitteront la capitale Bujumbura, le samedi 6 janvier à destination de Lomé, capitale du Togo, pour préparer leur match amical contre la sélection algérienne de football, qui est déjà sur place pour son dernier virage avant de prendre part à la Coupe d'Afrique des Nations CAN, en Côte d'Ivoire », a indiqué la fédération burundaise sur son compte X. En prévision de son match amical contre l'Algérie, le Burundi, sous la houlette du sélectionneur Etienne Ndayiragije, s'entraîne depuis quelques jours à domicile avec un effectif au complet composé de 24 joueurs. Pour rappel, le Burundi a échoué à se qualifier pour la CAN-2023, en terminant troisième du groupe C avec quatre points derrière le Cameroun (7 unités) et la Namibie (5 pts). Après cette rencontre contre le Burundi, la troupe à Belmadi ralliera la ville de Bouaké le 10 janvier, et débutera une autre étape de préparation précompétitive en prélude du coup d'envoi de la CAN, qu'elle entamera face à l'Angola, le 15 janvier à 21h00 (heure algérienne), pour le compte de la 1re journée du groupe D, composé aussi du Burkina Faso et de la Mauritanie.

CAN-2023/EQUIPE NATIONALE :

Incertitudes sur M'Bolhi, Zeghba pour le suppléer

LE GARDIEN de but de Damac FC (Div.1/ Arabie saoudite) Mustapha Zeghba a été rappelé en renfort pour prendre part à la Coupe d'Afrique des nations CAN-2023 (reportée à 2024) en Côte d'Ivoire (13 janvier-11 février), suite au coup reçu par Raïs M'Bolhi, a annoncé la Fédération algérienne de Football (Faf) mercredi soir. «Par précaution, suite au coup reçu par Raïs M'Bolhi lors de la première séance d'entraînement à Lomé, le staff technique de l'équipe nationale a rappelé le gardien Mustapha Zeghba (7 sélections) qui sera le 26e élément du groupe choisi par le sélectionneur national Djamel Belmadi qui prendra part à la prochaine CAN», a expliqué l'instance fédérale dans un communiqué publié sur son site officiel. Avec l'arrivée de Zeghba, le poste de gardien de but est représenté par Anthony Mandrea (SM Caen/ France), Oussama Benbot (USM Alger), et Raïs M'Bolhi (CR Belouizdad). Les coéquipiers de Farès Chaïbi ont entamé lundi un stage précompétitif de dix jours à Lomé (Togo), avec au menu deux tests amicaux : le vendredi 5 janvier face au Togo, composé de joueurs locaux (21h00), et le mardi 9 janvier face au Burundi (21h00). L'équipe algérienne sera privée des services de son attaquant Amine Gouiri (Stade rennais/ France), qui a déclaré forfait à la dernière minute pour cause de blessure. Logés dans le groupe D, les Algériens entameront la CAN le lundi 15 janvier face à l'Angola au stade de la Paix à Bouaké (21h00), avant de défier le Burkina Faso, le samedi 20 janvier à Bouaké (15h00), puis la Mauritanie, le mardi 23 janvier toujours à Bouaké (21h00). Pour rappel, les deux premiers de chaque groupe ainsi que les quatre meilleures troisièmes se qualifient pour les 1/8es de finale du tournoi.

INFOS VERTS . . .

C'EST DANS L'AIR, LES AVOCATS D'ATAL AURAIENT PRIS LA DÉCISION DE FAIRE APPEL !

YOUCEF ATAL a officiellement été condamné par le tribunal de Nice hier. On en sait un peu plus sur la suite du dossier. Mercredi, le tribunal de Nice a tranché avec une sanction rude pour Youcef Atal, le latéral droit de l'OGC Nice et des Verts. Jugé coupable de « provocation à la haine » pour avoir partagé une publication antisémite d'un prédicateur palestinien sur Instagram, Atal a écopé de huit mois de prison avec sursis, 45000€ d'amende et l'obligation de financer lui-même une publication de la décision de justice dans les colonnes de Nice Matin et le Monde. Une décision particulièrement lourde pour laquelle ses avocats devraient faire appel. C'est en tout cas la tendance forte qui se dégageait autour de ses conseils Antoine Vey et Tom Michel ces dernières heures, selon les informations de l'Equipe. En attendant, Youcef Atal va lui se concentrer sur la CAN avec l'Algérie et son avenir à Nice, qui reste particulièrement flou à six mois seulement de la fin de son contrat.

L'OLYMPIQUE LYONNAIS EST PASSÉ À L'ACTION POUR SAÏD BENRAHMA.

L'OLYMPIQUE LYONNAIS veut frapper fort durant ce mercato hivernal. Auteur d'une première partie de saison catastrophique, même s'il s'est un peu rattrapé sur la fin, le club rhodanien entend bien s'éloigner rapidement de la zone rouge. Pour cela, il compte bien se renforcer durant la fenêtre des transferts. Alors qu'on apprenait récemment que l'Olympique de Marseille avait la préférence de Saïd Benrahma, cela n'empêche pas les Gones de continuer à avancer sur ce dossier. Ils sont mêmes passer à l'action ! En effet, selon les informations de Foot Mercato, l'OL aurait dégainé une première offre contractuelle à l'international algérien. Ce dernier, suivi aussi par Fulham et Wolverhampton, se donnerait actuellement le temps de la réflexion, alors qu'il n'a pas été appelé par Djamel Belmadi pour la prochaine CAN. En cas d'accord avec le joueur, il faudra par la suite faire craquer West Ham, qui réclamerait 23 millions d'euros. Un montant abordable pour les finances lyonnaises. Outre Benrahma, l'OL aimerait aussi signer Arnaut Danjuma et ainsi s'offrir deux nouveaux ailiers.
Affaire à suivre.

YENNAYER 2974

Appel à promouvoir la langue amazighe

Le ministère de la Culture et des Arts a émis une directive concernant la programmation d'activités culturelles à l'occasion de la quatrième édition du Prix du Président de la République pour la littérature et la langue amazighes, dans le cadre de la célébration de Yennayer 2974, coïncidant avec le 12 janvier de chaque année. C'est ce qu'a indiqué, hier, un communiqué du ministère.



Planifié sous la forme d'un forum du livre dédié à la promotion de la littérature et du livre amazigh, la ministre de la Culture et des Arts Soraya Mouloudji, a adressé une directive aux directeurs de la culture des différentes wilayas du pays, enjoignant également les directeurs des principales bibliothèques publiques, pour participer à l'évènement.
Dans ce contexte, la ministre invite les auteurs, écrivains et associations actifs dans ce domaine à être présents afin de promouvoir la langue et la culture amazighes, tout en organisant des lectures et des débats sur les publications en langue et sur la culture amazighe. Des cérémonies d'hommage aux écrivains ainsi que des expositions pour promouvoir les œuvres, accompagnées de séances de dédicaces, sont également prévues.
« Le ministère accorde une importance capitale à l'organisation de ces activités dans toutes les bibliothèques publiques pendant la période du 11 au 13 janvier 2024 », a précisé la même source, insistant sur le suivi de la part des directeurs de la culture afin d'assurer le bon déroulement de ces événements.
La même source a affirmé que « les activités prévues s'inscrivent dans le cadre de la contribution du secteur culturel à la célébration du mois de Yennayer 2974 et de la quatrième édition du Prix du Président de la République pour la littérature et la langue amazighes ».
Pour rappel, le Haut-commissariat à l'Amazighité (HCA), a annoncé un programme de deux jours comportant plusieurs activités, incluant des conférences sur les aspects historiques et culturels de l'identité nationale, ainsi que des ateliers portant sur la toponymie et le rôle de la traduction dans la diffusion des œuvres littéraires et culturelles.
Le HCA organisera, aussi, un « Marché de Yennayer » au niveau de la place de la Poste d'Alger, pour présenter le patrimoine et la culture amazighs mélangeant modernité et traditions, et qui comprendra 30 exposants venus de tout le pays. Les festivités culmineront avec la remise du Prix du président de la République pour la littérature et la langue amazighes, dans sa quatrième édition.

Meriem Djouder

PROGRAMME CULTUREL POUR ENFANT

Un mois de divertissement et d'éducation

L'OFFICE NATIONAL de la culture et de l'information (Onci) a concocté un programme hebdomadaire riche en divertissements éducatifs pour les enfants, chaque vendredi et samedi, dans diverses salles à travers le pays. Du 5 au 27 janvier, les jeunes spectateurs auront l'opportunité de découvrir des spectacles allant du théâtre aux contes en passant par des chants patriotiques et des numéros d'illusionnisme. Ce programme concerne la salle Atlas à Alger, le complexe culturel Abdelouaheb-Slim à Tipasa, la salle Isser à Boumerdès, la salle du 8-mai 1945 à Kherrata (Béjaïa), la salle Ahmed-Bey à Constantine et la salle Essaâda à Oran, des événements artistiques sont prévus pour captiver les enfants tout au long du mois. Des



troupes théâtrales, des conteurs talentueux, des artistes d'illusion et des groupes de chants patriotiques offriront un spectacle coloré et varié.
Parmi les activités et spectacles proposés dans le cadre du programme, une variété d'événements sont prévus pour divertir et éduquer les jeunes spectateurs. Ces événements incluent des spectacles de contes, tels que ceux présentés par la troupe Studio des Petits à Blida et la conteuse Djamila Sandouk d'Oran. De plus, les enfants auront l'opportunité d'assister à des représentations de chants patriotiques palestiniens interprétés par le groupe Tata Nadjoua et Fatiha d'Alger.
Parallèlement, des pièces de théâtre engagées comme "Ma Palestinienne" par la Coopérative El Massil de Constantine seront présentées, offrant ainsi des réflexions sur des sujets actuels. Les spectacles d'illusionnisme apporteront une touche de magie et de mystère avec les prestations prévues de l'artiste Fouad Dahmani de Aïn Defla et de la troupe Mahfoudi Kamel d'Alger. Enfin, des associations telles que Numidia du théâtre et de l'art de Boumerdès, Ericha (La Plume) de Relizane, ainsi que les coopératives Idées et Arts de Sétif et d'El Kelaa (Sétif) proposeront une diversité de spectacles allant des contes à l'amour de la patrie, permettant ainsi aux enfants de profiter d'une gamme d'activités artistiques riches et variées.
Chaque événement est conçu pour divertir, éduquer et émerveiller les enfants. Les chants patriotiques palestiniens, les contes traditionnels, et les numéros d'illusionnisme sont autant d'opportunités pour les jeunes spectateurs de plonger dans un univers artistique riche en émotions et en enseignements.

Meriem D.

EL TARF

Ksar Lalla Fatma classé site archéologique national protégé

LE MINISTÈRE de la Culture et des Arts vient d'approuver le classement de Ksar Lalla Fatma, situé dans une forêt de chêne-liège à Oued Djenane, dans la commune d'El Aioun (40 km à l'Est d'El Tarf), en tant que site archéologique national protégé, a affirmé, avant-hier, le directeur de la culture et des arts, Abdelkader Azzedine.
Ce responsable, précisant que le classement de ce monument, qui comprend de nombreux vestiges archéologiques romains, byzantins et islamiques, fait suite à la levée des réserves émises par la commission nationale des monuments et sites, a souligné que ce classement "fournira une couverture juridique qui aidera à protéger et à valoriser ce monument historique".
Selon Abdelkader Azzedine, ses services ont déjà pris des mesures pour protéger le site de Lalla Fatma, construit en moellons, un ensemble de fermes, des pressoirs à olives et des espaces pour la transformation des produits agricoles.
La première phase de l'étude relative à la restauration, dûment achevée, a été soumise à l'approbation du ministère de tutelle en vue d'entamer des travaux destinés à



transformer ce site archéologique en pôle touristique de premier plan, a ajouté le même responsable.
Ce dernier n'a pas exclu la possibilité d'y organiser, après achèvement de la restauration, un événement culturel et artistique national à même de valoriser le site et de renforcer son attractivité touristique.
Il convient de noter que la construction de Ksar Lalla Fatma remonte à la période romaine, entre le IIIe et le IVe siècle après JC.
Des documents historiques indiquent que ce palais, qui comprend de nombreux vestiges archéologiques romains, byzantins et islamiques, avait été utilisé par les Byzantins qui y ont apporté de nombreuses modifications afin d'en faire une tour de défenses.
En revanche, les musulmans, qui l'ont utilisé à différentes fins, n'y ont apporté aucune modification.
« Ksar Lalla Fatma » ou le « Palais Lalla Fatma », situé à l'intérieur d'une forêt entouré de chêne-liège juxtaposée d'Oued Djenane de la commune d'El-Ayoun, est un site archéologique berbéro-romain enchanteur datant du IVème siècle après Jésus-Christ. Le site est composé d'une villa de deux étages encore visibles et d'un ensemble de fermes, d'huilerie, d'un aqueduc, d'une citerne, de bains ou salles de thermes avec systèmes hypocaustes (système de chauffage par le sol).

R. C.

AFFAIRE EPSTEIN

Un tribunal américain dévoile une liste de noms

Un juge de New York a commencé à dévoiler des noms de contacts, connaissances, proches, victimes ou complices présumés du financier américain Jeffrey Epstein accusé de crimes sexuels, mais qui s'est suicidé en prison en 2019 avant de pouvoir être jugé.

Une liste de noms liés au financier américain Jeffrey Epstein a été dévoilée par un tribunal américain le 3 janvier. Parmi ces quelque 150 à 180 identités – sorties d'un millier de pages de documents judiciaires rendues publiques par la justice fédérale de Manhattan – on trouve deux anciens présidents, le démocrate Bill Clinton (1993-2001) et le républicain Donald Trump (2017-2021), sans toutefois qu'il soit fait mention d'actes illégaux ou répréhensibles de leur part. Ces révélations judiciaires étaient prévues et attendues depuis une ordonnance du 18 décembre de la juge new-yorkaise Loretta Preska, une véritable bombe à retardement dans la capitale financière américaine depuis que la justice l'a rendue publique le 19 décembre. Cet acte judiciaire résulte d'une procédure en diffamation à l'encontre de l'ex-maîtresse et complice de Jeffrey Epstein Ghislaine Maxwell, qui purge depuis 2022 une peine de 20 ans de prison. Elle est portée par une plaignante américaine contre le couple, Virginia Giuffre. La juge Preska avait énuméré en décembre 180 personnes, les désignant par des numéros ainsi que le pseudonyme «Doe», et ordonné que leur identité soit «complètement» dévoilée «14 jours» au plus tard après les 18 et 19 décembre, soit le 2 ou 3 janvier.



DEUX ANCIENS PRÉSIDENTS AMÉRICAINS DANS LA LISTE

D'après le média britannique Daily News, qui avait révélé l'existence de cette liste, la plainte en diffamation de Virginia Giuffre contre Ghislaine Maxwell remonte à 2016 et avait été réglée l'année suivante. Mais le journal Miami Herald a alors agi en justice au civil pour avoir accès au dossier et enquêter sur le réseau Epstein. Le financier déchu qui fréquentait le tout-New York a été arrêté en 2019. Pour justifier la publicité des noms – dont des personnalités déjà citées dans la presse – la justice s'appuie sur le fait que certaines personnes sont facilement identifiables dans des interviews publiées ces dernières années. Dans le cas de Donald Trump, le milliardaire new-yorkais est mentionné dans les documents comme une connaissance d'Esptein, mais aucune mention n'est faite sur un éventuel comportement délictuel ou criminel. Quant à Bill Clinton, beaucoup plus proche du financier déchu et qui voyageait avec lui dans les années 2000, son nom est cité des dizaines de fois, sans indice clair non plus d'agissements illégaux. Ghislaine Maxwell et Jeffrey Epstein étaient en couple au début des années 1990 avant de devenir collaborateurs professionnels. L'ex-mondaine britannique, française et américaine de 61 ans a été reconnue coupable en décembre 2021 à New York de trafic sexuel de mineures pour le compte d'Epstein et condamnée en juin 2022 à 20 ans d'emprisonnement.

GHISLAINE MAXWELL CONDAMNÉE À 20 ANS DE PRISON

L'homme aux puissants relais économiques et politiques aux États-Unis et à l'étranger était lui-même accusé d'avoir agressé sexuellement et violé des jeunes filles, mais son suicide par pendaison en prison à New York en août 2019 a éteint l'action publique à son encontre. Dans un volet distinct de ce dossier international, le prince britannique Andrew, ami de la paire Maxwell-Epstein, a scellé en février 2022 un accord à l'amiable – pour 13 millions de dollars selon le Daily Telegraph – avec Virginia Giuffre, 40 ans, qui l'accusait de l'avoir agressée sexuellement en 2001 quand elle avait 17 ans. Le prince de 63 ans tombé en disgrâce conteste ces accusations. Autre proche d'Epstein, l'agent français de mannequins Jean-Luc Brunel, inculpé pour viols sur mineurs, a été retrouvé mort pendu en prison à Paris en février 2022. Du côté des banques internationales qui avaient des liens avec Epstein, l'ex-patron de Barclays James Staley a été banni de la profession bancaire en octobre dernier alors que JPMorgan et Deutsche Bank ont versé au printemps respectivement 290 millions et 75 millions de dollars aux victimes pour clore leur passif sur leurs relations avec le financier mort à 66 ans.

R. I.

CORÉE

Séoul ordonne l'évacuation de deux îles après des tirs de Pyongyang

SÉOUL a ordonné ce 5 janvier l'évacuation des habitants de deux îles, situées près de la Corée du Nord, Pyongyang ayant effectué des tirs d'artillerie au large de sa côte ouest. Cet incident survient dans la foulée de manœuvres des armées sud-coréenne et américaine, impliquant des exercices de tir, près de la frontière nord-coréenne. L'escalade se poursuit à la frontière entre la Corée du Nord et la Corée du Sud. Ce 5 janvier, l'armée sud-coréenne a mené des exercices à munitions réelles sur l'île de Yeonpyong, selon l'agence Yonhap. Quelques heures plus tôt, les autorités sud-coréennes avaient ordonné l'évacuation des îles de Yeonpyeong et de Baengnyeong après des tirs d'artillerie nord-coréens en mer. «Nous avons annoncé l'évacuation après avoir reçu un appel d'une unité militaire disant qu'elle menait une frappe maritime sur l'île de Yeongpyeong en raison d'une provocation nord-coréenne», avait déclaré à Yonhap ce 5 janvier un responsable. «L'armée nord-coréenne a effectué plus de 200 tirs aujourd'hui entre 9h00 et 11h (12h et 2h GMT) dans les zones de Jangsan-got dans le nord de l'île de Baengnyeong et dans le nord [...] de l'île de Yeonpyeong», a déclaré un responsable du ministère de la Défense. Des responsables locaux ont déclaré à l'AFP que les habitants de ces deux îles frontalières sud-coréennes, situées en mer Jaune, avaient été priés d'évacuer. Les autorités de l'île de Yeonpyeong ont ainsi déclaré à l'agence française que l'ordre d'évacuation avait été émis à titre de «mesure préventive». Fin novembre 2010, l'île de Yeonpyeong avait été frappée par des tirs d'artillerie nord-coréens, faisant quatre morts, dont deux civils. L'armée nord-coréenne avait de son côté déclaré qu'il s'agissait d'une réponse à «une provocation militaire» sud-coréenne après le tir «de dizaines d'obus à l'intérieur des eaux territoriales» de la Corée du Nord. Succession de manœuvres militaires à la frontière Le 4 janvier, l'armée sud-coréenne avait annoncé la fin d'exercices conjoints avec l'armée américaine. Des manœuvres militaires débutées le 29 décembre à Pocheon, une ville située à une trentaine de kilomètres de la frontière nord-coréenne, et qui impliquait des exercices de tir réels. Pyongyang avait dénoncé des «manœuvres de guerre imprudentes». Dans la foulée des tirs nord-coréens de ce 5 janvier, la Corée du Sud a dénoncé un «acte de provocation», pressant Pyongyang d'y mettre un terme et prévenant qu'elle répondrait par des mesures «appropriées». «Nous avertissons sévèrement que la Corée du Nord porte l'entière responsabilité de cette escalade de la crise et nous l'exhortons à cesser immédiatement ces actions», a déclaré le porte-parole de l'armée sud-coréenne, le colonel Lee Sung-jun, lors d'une conférence de presse. «Notre armée suit et surveille de près la situation en étroite coordination avec les États-Unis», a-t-il ajouté. Les obus nord-coréens ont atterri dans une zone tampon maritime, relate Yonhap. Une zone définie dans le cadre d'un accord militaire signé en septembre 2018 visant à désamorcer les tensions. Séoul avait partiellement suspendu sa participation à cet accord, fin novembre 2023, pour protester contre le lancement par Pyongyang d'un satellite d'observation militaire. En réponse, la partie nord-coréenne avait déchiré l'accord, fustigeant «l'extrême frénésie de confrontation» de Séoul.

R. I.

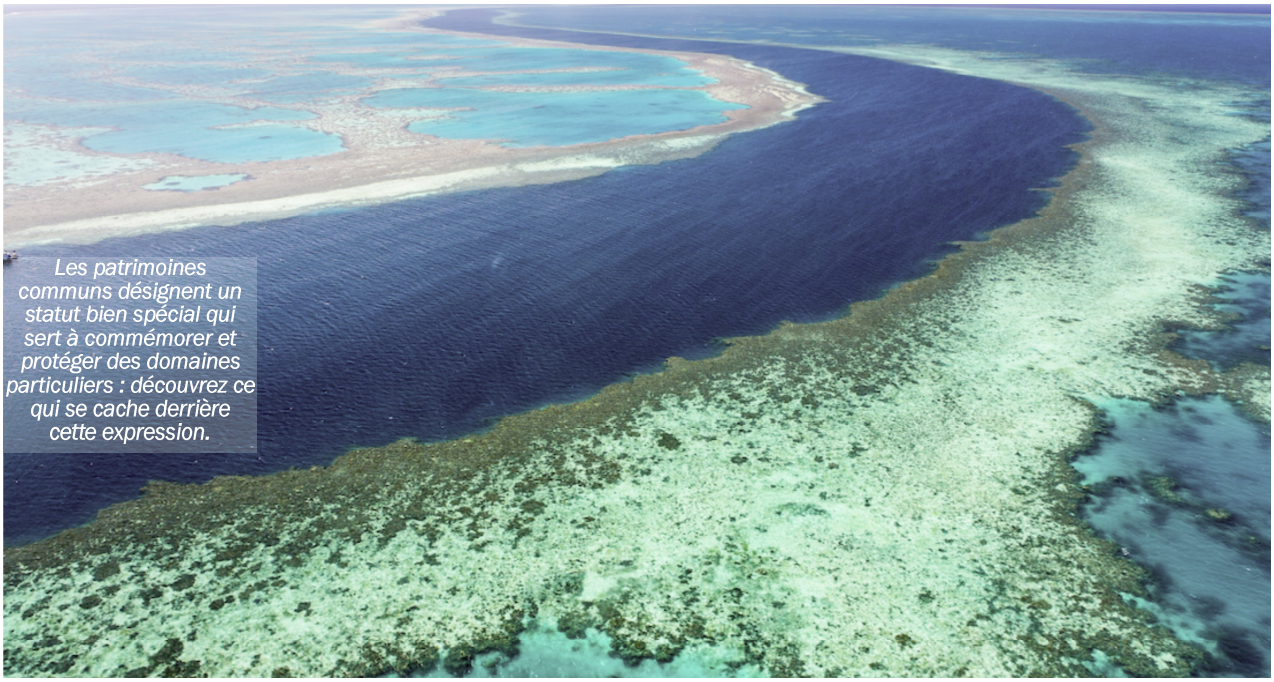
AGRESSION CONTRE GAZA

Le bilan des martyrs palestiniens s'élève à 22 438

Le nombre de martyrs palestiniens dus aux frappes sionistes sur la bande de Gaza s'est élevé à 22 438 depuis le début de l'agression sioniste le 7 octobre dernier, a rapporté l'agence de presse palestinienne Wafa citant une source sanitaire.
Selon la même source, 125 Palestiniens sont tombés en martyrs et 318 autres blessés par l'armée sioniste dans la bande de Gaza au cours des dernières 24 heures.
Ces chiffres portent le total des martyrs à 22 438 et celui des blessés à 57 614, a-t-elle ajouté, notant que 70 % des victimes étaient des enfants et des femmes.
Elle a également précisé que 99 agents de santé, dont les directeurs de trois grands hôpitaux de la ville de Gaza et du nord, étaient détenus par l'armée de l'occupation sioniste.

R. I.

Quels sont les patrimoines communs de l'humanité ?



Les patrimoines communs désignent un statut bien spécial qui sert à commémorer et protéger des domaines particuliers : découvrez ce qui se cache derrière cette expression.

Si l'on connaît bien la liste des biens matériels, immatériels et sites naturels classés au patrimoine mondial culturel et naturel de l'Unesco, la notion de "patrimoine commun de l'humanité" est bien plus confidentielle. Il s'agit de l'espace maritime (mers et océans) et de l'espace atmosphérique (lune et autres corps célestes) qui se trouvent en dehors de la juridiction des pays.
Découvrez de quelle manière cette notion historique a vu le jour et comment la gestion et la protection de ces patrimoines communs de l'humanité sont assurées aujourd'hui.

Qu'appelle-t-on "patrimoine commun de l'humanité" ?
Cette notion historique de patrimoine commun de l'humanité est apparue en 1958, dans le discours du prince Wan Waithayakon de Thaïlande, président de la conférence de Genève sur le droit de la mer. Il évoquait l'importance de la protection de la mer qui constitue un patrimoine mondial commun de toute l'humanité. Neuf ans plus tard, l'ambassadeur maltais expliquait devant l'Assemblée générale des Nations unies (AGNU) que le fond des mers et des océans situés au-delà des limites de la juridiction nationale ne devait pas être exploité ni menacé d'une appropriation nationale. Jusque-là, ces zones maritimes n'étaient considérées que négativement en droit international.

Comment cette notion de "patrimoine commun de l'humanité" a-t-elle émergé ?
Dès 2015, l'Assemblée générale des Nations unies a pris la résolution d'élaborer un accord international contraignant pour les pays membres dans le cadre de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM) à propos de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité marine au-delà des juridictions des États.
Pour préparer l'élaboration de cet accord, l'Organisation des Nations Unies (ONU) a réuni un comité en 2016 et 2017. L'idée, derrière cette disposition, était d'appliquer plus concrètement les dispositions de la CNUDM sur cet espace "libre" jusque-là. Les missions des membres de la commission sont :

d'évaluer l'impact environnemental des activités en mer ;
d'augmenter le développement des outils de gestion des ressources et du patrimoine mondial ; d'exploiter les ressources génétiques marines.

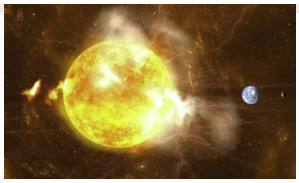
Pourquoi ce "patrimoine commun de l'humanité" est-il important ?
Deux enjeux principaux apparaissent dans ce concept de patrimoine commun de l'humanité :
la préservation des ressources naturelles au bénéfice de l'humanité dans une perspective écologique ;
la redistribution des richesses au niveau mondial, entre tous les pays.
Cet accord international vise d'abord la gestion, la conservation et la préservation du patrimoine de la biodiversité marine comme un espace et un bien précieux pour tous les êtres vivants. Mais il existe bien un aspect plus politique et économique dans cette résolution. Tant que la Zone des mers et océans située au-delà de l'espace maritime de chaque pays n'est pas réglementée, ce sont les pays et états riches industrialisés qui bénéficient le plus de son exploitation.

Quels sont les patrimoines communs de l'humanité ?
La CNUDM a défini comme "Zone" le territoire maritime qui échappe aux juridictions des États et qui constitue le patrimoine commun de l'humanité. Sachez qu'en termes de législation, l'océan est divisé en six parties. Les quatre premiers espaces sont sous la juridiction de l'État côtier (mer territoriale, zone contiguë, zone économique exclusive, et plateau continental qui correspond aux fonds).
Les deux autres, situés au-delà de 200 miles marins d'une côte, que l'on appelle haute mer, sont le plateau continental étendu et la Zone qui est donc le patrimoine commun de l'humanité.

Qu'est-ce qu'une tempête géomagnétique ?

Phénomène spatial souvent incompris, les tempêtes géomagnétique ont de grandes conséquences sur les activités humaines : découvrez leur formation et leur fonctionnement.
Souvent qualifiées à tort de "tempêtes solaires", les tempêtes magnétiques se produisent au gré de l'activité solaire. Comment se forment-elles et quelles sont leurs conséquences pour la Terre et ses habitants ?

Qu'appelle-t-on "tempête géomagnétique" ?
Une tempête géomagnétique, aussi appelée "orage magnétique", est un ensemble de phénomènes provoqués par l'interaction entre les vents solaires et le champ magnétique terrestre. L'activité solaire peut se manifester sous la forme d'éruption solaire, d'éjection de masse coronale ou de trou coronal.



Une éruption solaire, par exemple, est caractérisée par l'éjection de matière ionisée dans l'espace, à des centaines de milliers de kilomètres d'altitude. Elle entraîne un vent solaire, constitué d'ions et d'électrons, qui se déplace à très grande vitesse dans l'espace. Lorsque le vent solaire se dirige vers la Terre, il comprime le champ magnétique terrestre, ou "magnétosphère terrestre". Le champ magnétique du vent solaire interagit alors avec celui de la Terre, créant un courant magnétique dans la magnétosphère et l'ionosphère.

Quelles sont les conséquences d'une tempête géomagnétique ?
Sur Terre, une tempête géomagnétique se caractérise par l'apparition d'aurores boréales dans les régions proches des pôles magnétiques. Ces phénomènes lumineux se produisent lorsque les particules du vent solaire excitent les atomes de l'ionosphère.
En cas de tempête géomagnétique de forte intensité, les aurores boréales peuvent atteindre les zones plus proches de l'équateur. Une tempête magnétique peut aussi avoir une incidence sur les systèmes électriques présents sur Terre, les avions et les engins spatiaux, comme les satellites.

Qu'est-ce qu'une tempête géomagnétique G2 ?
Les tempêtes géomagnétiques font l'objet d'une classification, mise en place par le Space Weather Prediction Center, un service américain de météorologie spatiale.
L'échelle d'intensité d'une tempête géomagnétique va de G1 (mineure) à G5 (extrême). Une tempête géomagnétique G2 est dite "modérée". Elle peut altérer les systèmes électriques situés en haute altitude, et endommager les transformateurs en cas de durée prolongée.

Fin de Windows 10 :

l'épine dans le pied de Microsoft

Technologie : L'arrêt du support de Windows 10 par Microsoft, annoncé pour le 14 octobre 2025, sera t-il un virage délicat à négocier pour le géant de Redmond ? Plus de deux ans après la sortie de Windows 11, la part de marché de Windows 10 semble se maintenir.



L'arrêt du support de Windows 10 par Microsoft, annoncé pour le 14 octobre 2025, sera t-il un virage délicat à négocier pour le géant de Redmond ? Plus de deux ans après la sortie de Windows 11, la part de marché de Windows 10 semble se maintenir.
Selon les dernières données de StatCounter sur les parts de marché des systèmes d'exploitation (OS), Windows 10 reste le premier système d'exploitation de bureau en décembre de l'année dernière, avec une PDM de 67,42 %.
La dernière version, Windows 11, détient 26,52 % de PDM. Windows 7, qui n'est déjà plus pris en charge par Microsoft, à 3,34 % de PDM, Windows 8.1 1,66 % et Windows XP 0,64 %.

Windows 11 plus lent que Windows 10

Sur l'ensemble des systèmes d'exploitation de bureau, Windows détient une part de marché de 72,79 %. Le système macOS d'Apple arrive en deuxième position.
Le marché des systèmes d'exploitation s'étant déplacé des ordinateurs de bureau vers les appareils mobiles avec le temps, et les cycles de remplacement des PC s'étant allongés, Windows 10 a mis longtemps à sortir de l'ombre de Windows 7 et Windows 8.1. Windows 10 a même dû rivaliser avec Windows XP. Mais deux ans après son lancement, Windows 10 avait dépassé les 30 % de parts de marché et avait dépassé la part de marché de Windows 7.

Windows 11 : un message brouillé

Windows 11 a été lancé en octobre 2021. Deux ans après sa sortie, il n'a toujours pas franchi la barre des 30 % de parts de marché. Windows 11 a commencé à 16,97 % en décembre 2022 et n'a gagné que 9,47 % en décembre 2023.

La part de marché de Windows 10 était de 67,95 % en décembre 2022, et elle a même augmenté en janvier et février 2023. Au final, en un an, Windows 10 n'a perdu que 0,53 % de sa part de marché.
Cette stagnation de Windows 11 est en grande partie due aux exigences strictes de Microsoft en matière de matériel pour faire tourner Windows 11.

Microsoft Copilot finalement sur Windows 10

Certes, Microsoft a proposé aux utilisateurs de Windows 10 une mise à niveau gratuite vers Windows 11. Toutefois, la mise à niveau était limitée à ceux qui remplissaient les conditions matérielles requises. Microsoft et les fabricants s'attendaient à ce que cela stimule la demande de remplacement des PC basés sur Windows 7 ou Windows 10 par de nouveaux PC. Mais la demande n'a pas été aussi importante que prévu.
Pourquoi ? Parce que si Microsoft limite strictement les exigences matérielles pour des raisons de performance et de sécurité, elle ne semble pas en faire assez pour aider les utilisateurs à choisir. Windows 11 peut en effet être installé sur des PC plus anciens même s'ils ne passent pas les tests de compatibilité matérielle. Et surtout, il n'y a pas de perception que Windows 11 est significativement meilleur que Windows 10.

Microsoft n'a pas publié de mise à jour majeure de Windows 10 depuis octobre 2022, et seul Windows 11 devait inclure Microsoft Copilot, une fonction d'intelligence artificielle (IA) générative. En réservant les fonctions d'intelligence artificielle à Windows 11, l'entreprise espérait convaincre les utilisateurs à passer à la dernière version de l'OS.

Départ de Panos Panay et changement de stratégie

Cependant, en novembre de l'année dernière, Microsoft a fait marche arrière, et est revenu sur sa position en annonçant intégrer Copilot à Windows 10.
Ce changement de position est probablement lié à un changement dans la direction du développement du système d'exploitation Windows.
En septembre de l'année dernière, Panos Panay, le vice-président exécutif qui supervisait les activités de Microsoft liées à Windows et au matériel Surface, a brusquement démissionné et est parti pour Amazon.

Windows 10 et Windows 11 : la même plateforme ?

Panos Panay a été remplacé par Yousuf Mehdi, vice-président exécutif et responsable du marketing grand public. Le développement et les versions de Windows 11 et des appareils sont désormais dirigés par le vice-président de l'entreprise Pavan Baruluri, tandis que l'équipe Windows et Web Experience est dirigée par le vice-président Mikhail Farakin, qui a travaillé sur Bing Chat.
Panos Panay, qui s'occupait à l'origine du développement du matériel Surface, avait pris en charge l'activité Windows dans le cadre d'une réorganisation qui avait suivi le départ du responsable de Windows en 2021. Mais les versions de Windows pour les nouveaux facteurs de forme, tels que les écrans doubles et pliables, ont fait l'objet d'investissements importants, et ont échoué. Avant son départ, M. Panay avait exprimé sa frustration face aux appels d'autres dirigeants de l'entreprise à se concentrer sur la plateforme principale. Les successeurs de Panos Panay semblent considérer eux que Windows 10 et Windows 11 comme étant pratiquement la même plateforme. La justification de ce changement de position est que la domination absolue de Windows 10 en tant que canal d'accès pour le grand public aux services d'IA générative est difficile à ignorer.

Et quid de Windows 12 ?

Cette année, Microsoft doit apporter des changements très importants à Windows 11. Microsoft doit supprimer le navigateur Edge et la recherche Bing par défaut dans Windows 10 22H2 et Windows 11 23H2 dans l'Union Européenne d'ici le 6 mars de cette année. Par conséquent, les dernières mises à jour de Windows 10 et Windows 11 seront bientôt disponibles avec la possibilité de supprimer Bing et Edge.
Entre-temps, une mise à jour de Windows 11 ou la sortie de Windows 12 est attendue dans le courant de l'année. Cela coïncidera avec la sortie des processeurs d'Intel pour les PC IA et des nouveaux processeurs de Qualcomm. Microsoft espère en faire un tournant pour le nouveau Windows.
En octobre de cette année, Windows 10 sera à un an de la fin de l'assistance technique. Les grandes entreprises confrontées à un cycle de remplacement obligatoire de leurs PC devraient commencer à acheter du nouveau matériel pour de bon.

Apple retire la dernière version bêta d'iOS, qui bloquerait les iPhones



LA NOUVELLE version 17.3 d'iOS nous rappelle qu'il ne faut pas installer un système d'exploitation bêta sur son appareil principal. Voici pourquoi ?
La dernière version bêta d'iOS, iOS 17.3, pose apparemment des problèmes majeurs. Des problèmes suffisamment graves pour qu'Apple retire la version bêta de la circulation après seulement quelques heures.
Après la publication d'iOS 17.3 Beta 2 cette semaine, des remontées d'information ont commencé à affluer selon lesquelles certains utilisateurs qui l'avaient installée voyaient leur iPhone bloqué dans une boucle de démarrage. Les appareils redémarraient sans s'arrêter et sans jamais se charger complètement. Conséquence : Apple a rapidement rendu la version bêta indisponible au téléchargement et à l'installation.
Selon un utilisateur de Mastodon, le problème est au moins partiellement lié à la gestuelle "Back Tap". Conçu principalement comme une fonction d'accessibilité, la gestuelle Back Tap permet aux utilisateurs d'assigner des fonctions spécifiques à une double ou triple pression sur le dos de leur téléphone. "Il semble que la boucle de démarrage d'iOS 17.3 beta 2 soit causée par un plantage du Back Tap", a écrit l'utilisateur. "D'après le journal de crash, il est probable que cela se produise pour ceux qui ont activé la fonction 'Back Tap'. D'autres sous-systèmes d'accessibilité semblent être affectés par le même bug, mais c'est ce plantage qui provoque la boucle de démarrage."

Eviter d'installer les versions bêta sur votre smartphone principal

Les utilisateurs concernés ont signalé que la restauration de leur iOS à une version antérieure, soit 17.3 beta 1 ou iOS 17.2.1, corrigeait le problème.
Il convient de noter qu'il est fortement déconseillé d'installer des versions bêta d'iOS sur votre smartphone principal, car elles sont conçues pour faire exactement ce qui s'est passé ici : exposer les bogues et les failles.
Peu après avoir retiré la version bêta, Apple a ajouté un paragraphe aux notes de mise à jour : "iOS et iPadOS 17.3 beta 2 ont été retirés temporairement en raison d'un problème empêchant un petit nombre d'appareils de démarrer. Si votre appareil est dans cet état, vous pouvez le récupérer en entrant en mode Recovery et en restaurant une version précédente d'iOS."
La dernière version bêta d'iOS 17, publiée en décembre, apportait une fonctionnalité de sécurité majeure, la protection des appareils volés, ainsi que les listes de lecture collaboratives d'Apple Music et quelques petites corrections de bugs. La nouvelle version ne devrait pas apporter de nouvelles fonctionnalités majeures, mais seulement quelques petites corrections.









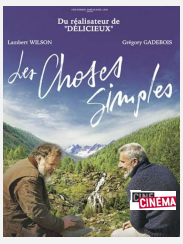




JEUNE INDEPENDANT









télévision

PROGRAMME DU JOUR

21h05 Téléréalité France -2023 — TF1
Star Academy Saison 11

21h00 Jeu France, 2024 — France 2
The Floor - A la conquête du sol

20h55 Série policière 2023 — M6
The Rookie : le flic de Los Angeles

21h00 Rugby : Top 14 — CANAL+
Toulouse / Lyon

20h55 Série humoristique — W9
2023 France
La petite histoire de France

20h50 Film d'aventures — CINE+ FRISSON
États-Unis - 2000
Space Cowboys

21h05 Téléfilm d'animation — 6ter
Etats-Unis - 1988
Le monde magique de la Belle et la Bête

20h50 Film d'action Etats-Unis - 2011 — CINE+ PREMIER
Mission : Impossible - Protocole fantôme

21h20 Variétés France 2023 — C8
La tournée triomphale des idoles

20h50 Comédie France - 2023 — CINE+ CINEMA
Les Choses simples

21h00 Film fantastique — CINE+ FAMIZ
Etats-Unis - 2001
Le retour de la momie

21h00 Série policière — TMC
Etats-Unis 1976
Columbo

21h03 la chaine CANAL+ SERIES



Série humoristique France, 2021
Saison 1 Épisode 1/2/3/4

Désordres

Mère célibataire, Florence Foresti profite de la semaine où sa fille est chez son père pour poursuivre l'écriture de son prochain spectacle prévu dans trois mois. Mais le quotidien de l'artiste est souvent perturbé par les sorties avec ses amies divorcées qui entre deux soirées arrosées cherchent également l'aventure amoureuse lors de récréations nocturnes. Pascal, son auteur, Béatrice, son agent ou Lucy sa femme de ménage forment le cercle d'amis intimes.

23h09

Série humoristique France, 2021
Saison 1 Épisode 5/6/7

Désordres

En pleine dépression, après la soirée ratée des globes de cristal, Florence passe plusieurs jours seule dans son appartement. Pascal tente de la divertir et met tout en oeuvre pour lui redonner goût à la vie. L'auteur est très inquiet car l'humoriste prend beaucoup de retard dans la préparation de son prochain spectacle. Par ailleurs, Bernie tombe malade. Le vétérinaire décide de le garder en observation une journée.

HORAIRES DES PRIÈRES

	Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
ANNABA	06:02	12:35	15:09	17:27	18:57
CONSTANTINE	06:06	12:39	15:15	17:33	19:02
ALGER	06:20	12:53	15:30	17:48	19:17
OUARGLA	06:06	12:44	15:30	17:49	19:13
CHLEF	06:27	13:00	15:36	17:55	19:23
MOSTAGANEM	06:31	13:05	15:42	18:00	19:29
ORAN	06:34	13:08	15:45	18:04	19:32

LE JEUNE INDÉPENDANT

N° 7783 – SAMEDI 6 JANVIER 2024

www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

Meteo

	Maximales	Minimales
Alger	15°	9°
Oran	15°	10°
Constantine	9°	4°
Ouargla	18°	9°

CÉLÉBRATION DE YENNAYER À TIZI OUZOU

Riche programme culturel et scientifique

Dans le cadre de la célébration de Yennayer 2974 qui correspond à la journée du 12 janvier selon le calendrier grégorien, la grande famille culturelle de la wilaya de Tizi Ouzou, à sa tête, Mme Nabila Gouméziane, a concocté un riche programme culturel et scientifique.



Que la fête commence.

Les festivités préparées par les organisateurs s'étaleront du 8 jusqu'au 14 janvier 2024. Comme c'est de coutume, le coup de starter de cette manifestation que l'on célèbre depuis plusieurs millénaires sera donné au niveau de la maison de la culture Mouloud-Mammeri par les autorités locales, à leur tête, le wali, Djillali Doumi.

Au menu de cette manifestation figurent des chants, dont certains seront marqués par un concours, des conférences scientifiques, des projections de films d'expression amazighe, des expositions livresques et autres éléments en corrélation avec le patrimoine matériel et immatériel national, des pièces théâtrales et tant d'autres faits culturels nationaux.

Il faut signaler d'emblée qu'à cette célébration de Yennayer à Tizi Ouzou vont participer des associations venant des autres wilayas du pays à l'instar de l'association culturelle «Belsane» de Constantine, «Darna» de Tipasa, et l'association culturelle «Alwan» des arts et patrimoine de Saïda. Il en est de même pour des organismes à caractère purement scientifique tels que le Musée des arts et traditions populaires d'Alger, le musée public national de Sétif et bien sûr le Centre national de recherches préhistoriques, anthropologiques et historiques (CNRPH) d'Alger.

Cette première journée, après l'ouverture officielle de la manifestation, sera marquée par le lancement de la 2ème édition du concours de chant populaire féminin «Urar n lxalat», une démonstration de la cueillette d'olives par l'association «Tigejdit d'Ath-Zaïm», des Acewiq (épithalames) par un groupe de femmes.

Hormis ces spectacles, il est prévu au hall des expositions de documents au contenu scientifique dont les auteurs sont le département de langue et culture amazighes de l'université Mouloud Mammeri, le département de langue et littérature de la même université, le Centre national de recherches préhistoriques, anthropologiques et historiques (C.N.R.P.H.) d'Alger, le Musée des arts et traditions populaires d'Alger et le Musée public national de Sétif. Dans la salle Z'merli, c'est une exposition qui est prévu. Elle concernera des produits de l'artisanat et des savoir-faire.

Dans les autres espaces de l'institution culturelle, le programme sera composé d'exposition des arts culinaires, des travaux des ateliers pédagogiques, la décoration sur le produit potier, le cuivre repoussé, la broderie berbère. Au niveau des chapiteaux érigés dans la cour, c'est la présentation et la vente des produits du terroir qui seront au menu festif.

Il faut préciser que la maison de la culture Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou est pourvue de nombreux espaces d'exposition et d'expression. Dans celui identifié comme «Galerie d'art», Il abritera l'exposition de de livres et de ventes dédicaces ainsi que l'exposition de tableaux de peinture et de photographies. Notons enfin que dans ce même espace et cette même journée sera marquée par ailleurs des exécutions de certains faits en corrélation avec le monde agricole et paysan. Il s'agit entre autres de l'extraction de l'huile d'olive, la dégustation de certains plats traditionnels kabyles et l'exécution de gestes faisant partie du rituel de Yennayer.

Ce rituel de yennayer sera exécuté par l'association culturelle «Amqias» de Taksbt. Notons enfin qu'une multitude d'autres faits culturels et scientifiques en corrélation direct avec Yennayer seront marqués au niveau d'autres espaces culturels fonctionnant sous la tutelle de la direction de la culture de la wilaya.

Au niveau du Théâtre régional Kateb Yacine par exemple, il est prévu pour cette première journée des festivités de Yennayer le lancement des activités de la 5ème édition de la meilleure pièce de théâtre d'expression amazighe, et ce dans le cadre de la célébration de la journée nationale du théâtre.

De notre bureau,
Saïd Tissegouine

FIÈVRE APHTEUSE

Plus de 3000 vétérinaires mobilisés

LA DIRECTRICE des services vétérinaires au ministère de l'Agriculture et du Développement rural, Leïla Ramdani, a révélé que plus de 3 000 vétérinaires ont été mobilisés pour mener la campagne de vaccination contre la fièvre aphteuse au niveau de tout le territoire national.

Cette mobilisation a débuté le mois de décembre d'une vaste campagne de vaccination contre la fièvre aphteuse à l'échelle nationale comme mesure préventive, suite à la confirmation de cas de cette maladie animale dans certaines wilayas du pays. Mme Ramdani a expliqué sur les ondes de la radio nationale que «la fièvre aphteuse est un virus très contagieux qui affecte le bétail à l'instar des vaches, moutons, chèvres mais qui ne se transmet pas à l'homme».

La responsable du ministère a indiqué qu'«en général, la période nécessaire pour vacciner tous les animaux en Algérie varie de 30 à 45 jours» en précisant que dans «le cas de programme accéléré pour empêcher la propagation de la maladie, l'ensemble du bétail serait vacciné dans une période de moins d'un mois».

Elle a ajouté que dès le signalement des cas d'infection par cette maladie animale dans certaines wilayas du pays, des mesures préventives ont été mises en place à l'instar de la fermeture des marchés hebdomadaires pour éviter la propagation de la maladie.

En outre, les services vétérinaires ont pris d'autres mesures nécessaires, notamment l'isolement des élevages touchés et la désinfection des enclos.

Tout en assurant que des centaines de milliers de doses de vaccin ont été distribué au niveau de toutes les wilayas, elle a souligné qu'il serait préférable de réaliser des analyses de laboratoire sur des échantillons de sang du bétail infecté par la fièvre aphteuse afin de déterminer le type spécifique de la maladie.

Elle a indiqué qu'il existe environ 7 types de cette maladie, et qu'un seul vaccin peut être efficace contre 2 à 3 types de la maladie, tandis que d'autres types nécessitent un vaccin spécifique.

S. B.

FRONT EL MOUSTAQBAL

Belaïd ne briguera pas un nouveau mandat

LE PRÉSIDENT du Front El Moustqbal, Abdelaziz Belaïd, a annoncé qu'il ne se présentera pas pour un nouveau mandat à la tête du parti qui tiendra son 3e congrès du 11 au 13 janvier. Dans une déclaration à la presse, à l'issue de la réunion du bureau national du parti, M. Belaïd a annoncé que la décision de ne pas briguer un nouveau mandat à la tête du Front El Moustaqbal, était «une décision personnelle qui vise en premier lieu à préserver la cohésion du parti et la continuité de son militantisme». Et d'ajouter que sa formation «continuera d'œuvrer pour la réalisation des principes et objectifs référentiels, consistant en la contribution à l'enrichissement de la scène politique et à l'édification d'une Algérie forte dans divers domaines». A cette occasion, M. Belaïd a incité les militants de sa formation «à travailler et à s'unir pour renforcer la place du parti qui a fait du principe de démocratie le mode de gestion de ses affaires internes, loin de toute forme d'exclusion». Dans ce contexte, il est revenu sur plusieurs étapes historiques d'évolution de sa formation politique en phase de tenir son 3e congrès, assurant qu'il «continuera à honorer ses engagements jusqu'à la remise du flambeau à la nouvelle direction qui sera issue de ce rendez-vous important dans l'histoire du Front El Moustaqbal».

S. N.